

<p><b>TERMS AND CONDITIONS FOR THE PURCHASE OF GLASS RAW MATERIALS AND GLASS PRODUCTION GOODS</b></p> <p><b>INTRODUCTION:</b> These terms and conditions for the purchase of glass raw materials and glass production goods apply to the purchase of materials and applicable services used directly in the production of glass products to be sold to Guardian’s customers. Examples include, but are not limited to, targets used for production of coated glass, sand, soda ash and other minerals and materials used in the production of glass products. These terms and conditions do not apply to the purchase of goods or services that are not used directly in the production of glass products, including without limitation, office supplies, manufacturing equipment, capital equipment, construction work, professional services, etc. and for such goods are superseded and replaced in their entirety by the General Terms and Conditions for Purchase of Non-Production Goods (including Equipment) or In-Plant Services.</p> <p>1. Purpose and Use; Defined Terms.</p> <p>1.1. Purpose and Use. These Terms and Conditions for the Purchase of Glass Raw Materials and Production Goods (the “Glass Production Terms”) apply to the purchase of items by Guardian Glass, LLC or its direct or indirect subsidiaries (collectively referred to in these Glass Production Terms as “Guardian”) if a Buyer chooses to contract with Seller to purchase such goods or services, as applicable. Section 2 describes how the Parties may enter into a binding contract for Production Goods and/or Production Services. The applicable rights, obligations and liabilities of each Buyer under a Contract are solely those of such Buyer and neither Guardian nor any of its Affiliates or any other Buyer will be responsible for any obligations or liabilities of such Buyer. Under no circumstances, will Guardian or any Buyer not party to a particular Contract be jointly and severally liable for the obligations of others. The Production Goods or Production Services, as applicable, may be more fully described in the Buyer-approved specification referenced in the RFQ, Commercial Agreement or Purchase Order (the “Specification”). Changes to these Glass Production Terms are not part of the Contract unless Buyer expressly agrees to them in writing. The terms set forth in the following sections will be applicable to Seller and Seller Group at all times during the Term whether or not there are any Purchase Orders or Commercial Agreements in effect between the Parties: Section 9 (Indemnity); Section 10 (On-Site Work); Section 10.4 (Seller’s Insurance); Section 12 (Compliance with</p>	<p><b>CONDITIONS GÉNÉRALES RELATIVES À L’ACHAT DE MATIÈRES PREMIÈRES VERRIÈRES ET DE PRODUITS FABRIQUÉS EN VERRE</b></p> <p><b>INTRODUCTION :</b> Les présentes conditions générales relatives à l’achat de matières premières verrières et de produits fabriqués en verre s’appliquent à l’achat de matériaux et de services concernés utilisés directement dans la fabrication de produits en verre destinés à la vente à des clients de Guardian. Les exemples comprennent, sans toutefois s’y limiter, les matériaux cibles utilisés pour la production de verre à couches, le sable, la soude et les autres minéraux et matériaux utilisés dans la fabrication de produits en verre. Les présentes conditions générales ne s’appliquent pas à l’achat de marchandises ou de services qui ne sont pas utilisés directement dans la fabrication de produits en verre, y compris, sans toutefois s’y limiter, les fournitures de bureau, les équipements de fabrication, les biens d’équipement, les travaux de construction, les services professionnels, etc. et pour ces produits, elles sont remplacées dans leur intégralité par les Conditions générales relatives à l’achat de produits non destinés à la production (y compris les équipements) ou aux services en usine.</p> <p>1. Objectif et utilisation ; Définition des termes.</p> <p>1.1. Objectif et utilisation. Les présentes Conditions générales relatives à l’achat de matières premières verrières et de produits fabriqués en verre (les « Conditions générales de production du verre ») s’appliquent à l’achat d’articles par Guardian Glass, LLC ou ses filiales directes ou indirectes (collectivement référencées dans les présentes Conditions générales de production du verre sous le nom de « Guardian ») si un acheteur choisit de contracter avec un vendeur pour acheter lesdits produits ou services, le cas échéant. La Section 2 décrit la manière dont les Parties peuvent conclure un contrat contraignant relatif à des biens de production et/ou à des services de production. Les droits, obligations et responsabilités applicables de chaque Acheteur sous Contrat incombent uniquement à un tel Acheteur et ni Guardian, ni l’un quelconque de ses affiliés, ni tout autre Acheteur ne sera responsable de toute obligation ou responsabilité d’un tel Acheteur. En aucun cas, Guardian, ni tout Acheteur n’étant pas impliqué dans un Contrat particulier, ne seront conjointement ou séparément responsables des obligations d’autres parties. Les Biens de production ou les Services de production, selon le cas, peuvent être décrits plus en détails dans les spécifications approuvées par l’acheteur référencées dans la demande de devis, l’accord commercial ou le bon de commande (les « Spécifications »). Les changements apportés à ces Conditions de production de verre ne font pas partie du contrat, sauf si l’acheteur les accepte expressément par écrit. Les termes indiqués dans les sections suivantes seront</p>
--	--

Laws); Section 14.1 (Confidentiality); and Section 14.11 (Publicity and Use of Name and Marks).

1.2. Certain Defined Terms. “Affiliate” of an entity means any other entity that directly or indirectly, through one or more intermediaries, Controls, is Controlled by, or is under common Control with, such entity. “Buyer” is the Guardian entity identified in the Purchase Order or other applicable Commercial Agreement of the Parties. “Commercial Agreement”, if entered into by the Parties, is a written document signed by Buyer and Seller, describing the purchased Production Goods or Production Services, and setting forth the commercial terms for purchase of Production Goods and Production Services and may be used in lieu of or with a Purchase Order to evidence Buyer’s purchase of Production Goods and Production Services. The Commercial Agreement may be in the form of a SOW. A Commercial Agreement is not binding unless it is signed by both Parties. The “Contract,” if entered into by the Parties, is comprised of (a) these Glass Production Terms, (b) the applicable Purchase Order, (c) the Commercial Agreement, if applicable, (d) the Specifications, if applicable, (e) the SOW, if applicable, (f) the applicable Buyer’s then-current Supplier Quality Manual, and (g) any other document specifically agreed to by the Parties in writing which references these Glass Production Terms or the applicable Commercial Agreement. “Control” (and with correlative meanings, the terms “Controlled by” and “under common Control with”) means, with respect to any person or entity, the possession, directly or indirectly, of the power to direct or cause the direction of the management or policies of another person or entity, whether through the ownership or voting securities, by contract, or otherwise. “Effective Date” is the date when these Glass Production Terms are signed by Seller or when Seller otherwise accepts these Glass Production Terms via Buyer’s electronic procurement system. “Production Goods” means the goods identified in any applicable Purchase Order or other applicable Commercial Agreement that are used directly in the production of glass products which include, but are not limited to, raw materials. “Party” means Buyer or Seller, as applicable. “Purchase Order” is a document that may be issued by Buyer to Seller to evidence Buyer’s purchase of Production Goods and/or Production Services. “Purchase Price” means the price for the Work to be paid by Buyer to Seller as set forth in the Purchase Order or Commercial Agreement. “RFQ” means the request for quotation, request for proposal, or similar document, issued by Buyer for the Production Goods and/or Production Services. “Seller” means

applicables au Vendeur et au Groupe Vendeur à tout moment pendant la Durée, que des Bons de commande ou des Accords commerciaux soient en vigueur entre les Parties ou non : Section 9 (Indemnité) ; Section 10 (Travaux sur site) ; Section 10.4 (Assurance du vendeur) ; Section 12 (Conformité aux lois) ; Section 14.1 (Confidentialité) ; et Section 14.11 (Publicité et Utilisation des noms et des marques).

1.2. Définition de certains termes. « Filiale » d'une entité désigne toute autre entité qui, directement ou indirectement, via un ou plusieurs intermédiaires, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle conjoint avec ladite entité. L'« Acheteur » est l'entité de Guardian identifiée dans le Bon de commande ou un autre Contrat commercial applicable entre les Parties. Le « Contrat commercial », s'il est conclu entre les Parties, est un document écrit signé par l'Acheteur et par le Vendeur, décrivant les Biens de production ou les Services de production achetés et définissant les conditions commerciales d'achat de Biens de production et de Services de production. Il peut remplacer ou accompagner un Bon de commande pour prouver l'achat par l'Acheteur de Biens de production et de Services de production. Le Contrat commercial peut se présenter comme un énoncé des travaux. Un Contrat commercial n'est pas contraignant s'il n'est pas signé par les deux Parties. Le « Contrat », s'il est signé par les Parties, comprend (a) les présentes Conditions de production du verre, (b) le Bon de commande concerné, (c) le Contrat commercial, le cas échéant, (d) les Spécifications, le cas échéant, (e) l'énoncé des travaux, le cas échéant, (f) le Manuel de qualité du fournisseur alors utilisé par l'Acheteur concerné et (g) tout autre document spécifiquement convenu par les Parties par écrit et qui fait référence aux présentes Conditions de production du verre ou au Contrat commercial en vigueur. « Contrôle » (et avec les significations corrélatives, les termes « Contrôlé par » et « sous contrôle commun avec ») signifie, s'agissant de toute personne ou entité, la possession, directe ou indirecte, le pouvoir de diriger ou d'influencer l'orientation de la gestion ou des politiques d'une autre personne ou entité, que ce soit par le biais de la possession ou de votes, par contrat ou autrement. « Date d'effet » désigne la date à laquelle les présentes Conditions générales de production du verre sont signées par le Vendeur ou la date à laquelle le Vendeur accepte autrement lesdites Conditions générales de production du verre via le système d'approvisionnement électronique de l'Acheteur. « Biens de production » désigne les biens identifiés dans tout Bon de commande pertinent ou dans tout autre Contrat commercial applicable et qui sont utilisés directement dans la fabrication de produits en verre, y compris, sans toutefois s'y limiter, les matières premières. « Partie » désigne l'Acheteur ou le Vendeur, selon le cas. Le « Bon de commande » est un document pouvant être émis par l'Acheteur à destination du Vendeur pour prouver l'achat par l'Acheteur de Biens de

the entity from which the Buyer purchases Production Goods or Production Services. "Seller Group" means Seller, its subcontractors, and each of their respective employees, subcontractors, agents, representatives and invitees. "Production Services" means the services provided in connection with the supply of Production Goods which may be identified in a Purchase Order, Commercial Agreement, Specification, SOW or one of more of such documents. "SOW" is a Statement of Work that the Parties may use to set out the commercial terms of the Production Services to be performed. A SOW is not binding on the Parties unless it signed by both Parties. "Work" means the Production Goods and Production Services collectively when purchased together under the same Contract and individually if purchased under separate Contracts.

## 2. Forming a Contract.

2.1. With RFQ. If Seller has received an RFQ from Buyer, this Section 2.1 applies.

(a) Submitting Quotations. Seller must submit its quotation in writing, and it must be signed by Seller's authorized representative.

(b) Meaning of Quotations. Seller's quotation is deemed to be an offer to sell on precisely the basis set forth in these Glass Production Terms and the Specifications provided as part of the RFQ. If Seller wishes to quote on a different basis or to change any of the terms, Seller must seek amended specifications or conditions from Buyer before Seller submits its quotation. Seller's quotation will be open for acceptance for the time specified in the Specifications (if no time is specified, for three months).

(c) Acceptance and Forming a Contract. Buyer reserves the right to reject any offer in its sole discretion. Seller and Buyer have a binding agreement with respect to the Work when Buyer either: (i) accepts Seller's offer by delivering Seller a Purchase Order in response to Seller's quotation and (A) the price on the Purchase Order matches the price in the quotation; or (B) the price on the Purchase Order is different from the price on the quote and Seller confirms Seller's acceptance of the change by accepting the Purchase Order or beginning work; or (ii) enters into a Commercial Agreement with Seller in response to Seller's quotation. Seller will be deemed to have accepted the Purchase Order if Seller does not reject it in writing within 5 business days of receipt.

2.2. Purchase Order – Acceptance and Contract Formation. If Seller has not submitted a quotation to Buyer in

production et/ou de Services de production. « Prix d'achat » désigne le prix des travaux à payer par l'Acheteur au Vendeur comme défini dans le Bon de commande ou le Contrat commercial. « Demande de devis » désigne la demande de devis, la demande de proposition ou tout document similaire émis par l'Acheteur concernant les Biens de production et/ou les Services de production. « Vendeur » désigne l'entité auprès de laquelle l'Acheteur se procure les Biens de production ou les Services de production. « Groupe de vendeurs » désigne le Vendeur, ses sous-traitants et chacun de leurs employés, sous-traitants, agents, représentants et invités respectifs. « Services de production » désigne les services fournis en relation avec la fourniture de Biens de production et qui peuvent être identifiés dans un Bon de commande, un Contrat commercial, des Spécifications, un Énoncé des travaux ou un ou plusieurs desdits documents. Un « Énoncé des travaux » est une description des travaux que les Parties peuvent utiliser pour exposer les conditions commerciales des Services de production à réaliser. Un Énoncé des travaux n'est pas contraignant pour les Parties s'il n'est pas signé par les deux Parties. « Travaux » désigne les Biens de production et les Services de production, collectivement lorsqu'ils sont achetés ensemble en vertu du même contrat et individuellement lorsqu'ils font l'objet de contrats distincts.

## 2. Formation d'un contrat.

2.1. Avec Demande de devis. Si le Vendeur a reçu une demande de devis de la part de l'Acheteur, la présente Section 2.1 s'applique.

(a) Envoi de devis. Le Vendeur doit soumettre son devis par écrit et il doit être signé par un représentant agréé du Vendeur.

(b) Signification des devis. Le devis du Vendeur est considéré comme une offre de vendre précisément sur les bases décrites dans les présentes Conditions générales de production du verre et dans les Spécifications fournies dans le cadre de la demande de devis. Si le Vendeur souhaite présenter un devis sur d'autres bases ou modifier toute disposition, le Vendeur doit demander des spécifications ou des conditions amendées à l'Acheteur avant que le Vendeur ne soumette son devis. Le devis du Vendeur sera ouvert à l'acceptation pendant la période définie dans les Spécifications (si aucune durée n'est spécifiée, pendant trois mois).

(c) Acceptation et formation d'un Contrat. L'Acheteur se réserve le droit de rejeter toute offre à sa seule discrétion. Le Vendeur et l'Acheteur concluent un contrat contraignant relatif aux Travaux lorsque l'Acheteur: (i) accepte l'offre du Vendeur en remettant au Vendeur un Bon de commande en réponse au devis du Vendeur et (A) le prix figurant sur le bon de commande correspond au prix mentionné dans le devis ; ou (B) le prix mentionné sur le Bon de commande est différent du prix figurant dans le devis et quand le Vendeur confirme l'acceptation par le Vendeur du changement en acceptant le Bon de commande ou en débutant les travaux ; ou (ii) signe un Contrat commercial avec le Vendeur en réponse au devis du Vendeur. Le Vendeur sera considéré comme ayant accepté le Bon de commande si le Vendeur ne le rejette pas par écrit dans un délai de 5 jours ouvrés suivant sa réception.

2.2. Bon de commande - Acceptation et formation du Contrat. Si le Vendeur n'a pas soumis de devis à l'Acheteur

response to an RFQ, this Section 2.2 applies. Seller and Buyer have a binding agreement with respect to the Work when Seller accepts Buyer's Purchase Order, which is deemed to include these Glass Production Terms. Purchase Order acceptance occurs when Seller (a) begins or continues to perform the Work; or (b) accepts the Purchase Order; or (c) enters into a Commercial Agreement with Buyer. Seller will be deemed to have accepted the Purchase Order if Seller does not reject it in writing within 5 business days of receipt.

2.3. Order of Precedence. If there is a conflict between any of the documents that comprise the Contract, the order of precedence is: (a) the applicable Purchase Order and Commercial Agreement, as applicable, (b) the SOW, (c) the Specification, (d) these Glass Production Terms, and (e) the applicable Buyer's then-current Supplier Quality Manual. For the avoidance of doubt, a Purchase Order may only supplement these terms with respect to pricing, schedule, and other specific aspects of the Production Goods or Production Services and not as to general terms and conditions related to the supply of Production Goods or Production Services that are otherwise provided for in these Glass Production Terms. Buyer expressly objects to, and does not accept, any changes or additions to the Contract that Seller makes and no such changes or additions are part of the Contract unless each Party expressly agrees to them in writing.

2.4. Affiliate Adoption. Seller agrees that if any Affiliates of Guardian or Buyer wish to purchase Production Goods or Production Services from Seller by issuing Purchase Orders or entering into other Commercial Agreements with Seller (an "Affiliate Contract"), these Glass Production Terms can be incorporated by reference in any such Affiliate Contract as if these Glass Production Terms were separately executed by such Affiliate (and solely by such Affiliate), provided, however, that (i) such Affiliate Contract may contain such additional supplementary provisions or amendments to these Glass Production Terms as Affiliate and Seller may agree upon in writing and (ii) if there is a conflict between the terms of the Affiliate Contract and these Glass Production Terms, the Affiliate Contract controls. For purposes of such Affiliate Contract, the term "Buyer" in these Glass Production Terms will be deemed to apply to such Affiliate. The applicable rights, obligations, and liabilities of a Buyer under an Affiliate Contract will be solely those of such Buyer and none of the Affiliates or Guardian will be responsible for any obligations or liabilities of such Buyer under an Affiliate Contract. The applicable rights, obligations, and liabilities of the Affiliate Buyer will be solely those of the Affiliate, and neither Guardian nor any other Buyer will be responsible for any obligation or liabilities of the Affiliate Buyer under such Affiliate Contract. Under no circumstances will Guardian or any of the Affiliates be jointly or severally liable for the obligations of others.

en réponse à une demande de devis, la présente Section 2.2 s'applique. Le Vendeur et l'Acheteur ont un accord contraignant concernant les travaux lorsque le Vendeur accepte le Bon de commande de l'Acheteur, lequel est considéré comme incluant les présentes Conditions générales de production de verre. L'acceptation du Bon de commande intervient lorsque le Vendeur (a) commence ou poursuit les travaux ; ou (b) accepte le Bon de commande ; ou (c) signe un Contrat commercial avec l'Acheteur. Le Vendeur sera considéré comme ayant accepté le Bon de commande si le Vendeur ne le rejette pas par écrit dans un délai de 5 jours ouvrés suivant sa réception.

2.3. Ordre de priorité. En cas de conflit entre des documents formant partie du Contrat, l'ordre de priorité sera le suivant : (a) le Bon de commande et le Contrat commercial pertinents, selon le cas, (b) l'Énoncé des travaux, (c) les Spécifications, (d) les présentes Conditions générales de production du verre et (e) le Manuel de qualité du fournisseur de l'Acheteur alors en vigueur. Afin d'éliminer les doutes, un Bon de commande ne peut compléter ces conditions qu'en termes de prix, de calendrier et autres aspects spécifiques des Biens de production et des Services de production, mais pas en ce qui concerne les conditions générales liées à la fourniture des Biens de production ou des Services de production qui sont autrement exposées dans les présentes Conditions de production du verre. L'Acheteur s'oppose expressément, et n'acceptera pas de changements ou d'ajouts au Contrat de la part du Vendeur et aucun changement ou ajout de ce type ne fait partie du Contrat si chaque Partie ne l'accepte pas expressément par écrit.

2.4. Adoption par les filiales. Le Vendeur accepte que si d'éventuelles Filiales de Guardian ou de l'Acheteur souhaitent acheter des Biens de production ou des Services de production au Vendeur en émettant des Bons de commande ou en signant d'autres Contrats commerciaux avec le Vendeur (un « Contrat de filiales »), les présentes Conditions générales de production de verre peuvent être intégrées par référence à un tel Contrat de filiale comme si ces Conditions générales de production de verre étaient signées séparément par ladite Filiale (et uniquement par ladite Filiale), sous réserve toutefois, que (i) ledit Contrat de filiale ne pourra contenir que des dispositions supplémentaires ou amendements aux présentes Conditions générales de production de verre dont la Filiale et le Vendeur auront convenu par écrit et (ii) en cas de conflit entre les conditions du Contrat de filiales et les présentes Conditions générales de production de verre, le Contrat de filiale prévaudra. Dans le cadre d'un tel Contrat de filiale, le terme « Acheteur » dans les présentes Conditions générales de production de verre sera considéré comme s'appliquant à ladite Filiale. Les droits, obligations et responsabilités applicables d'un Acheteur sous Contrat de filiale incombent uniquement à un tel Acheteur et ni Guardian, ni l'un quelconque de ses affiliés ne sera responsable de toute obligation ou responsabilité d'un tel Acheteur en vertu d'un Contrat de filiale. Les droits, obligations et responsabilités applicables de la filiale Acheteur incombent uniquement à une telle filiale et ni Guardian, ni tout autre acheteur ne sera responsable de toute obligation ou responsabilité d'une telle Filiale acheteur en vertu d'un tel Contrat de filiale. En aucun cas, Guardian, ni toute filiale ne seront conjointement ou séparément responsables des obligations d'autres parties.

2.5. Materials Testing and Product Needs. Notwithstanding the order of precedence in Section 2.3 or anything to the contrary in any Contract between Buyer and Seller, Buyer's purchase obligations from Seller are subject, in all cases, to operational variations, third-party raw material testing and periods of equipment or furnace maintenance and repairs.

3. Communication. If a representative of Buyer is identified in the Contract or otherwise identified in writing to Seller ("Buyer's Representative") that person is Buyer's first point of contact and, except in an emergency (and then only to the extent made necessary by the emergency), Seller will not act on instructions from anyone else. Buyer may change Buyer's Representative upon written notice or through notification via Buyer's electronic procurement system. Seller's representative as identified in the Contract or otherwise in writing ("Seller's Representative") is the person through whom all communication to Seller's Group regarding the Work will be conducted. Seller represents and warrants to Guardian and Buyer that all personal data that Seller is providing in connection with these Glass Production Terms or under a Contract has been provided with voluntarily and Seller has received the employees' consent to share such data or information with Guardian and Buyer.

#### 4. Delivery of Production Goods.

4.1. Incoterms. Production Goods will be delivered per the INCOTERMS 2010 selected by the Parties and referenced in the Contract and in accordance with the release schedule agreed upon by the Parties.

4.2. Delivery Schedule. Time is of the essence under the Contract and deliveries must be made both in quantities and at times specified in the applicable Contract. Seller will promptly notify Buyer if it anticipates that it will not meet the applicable schedule. Seller is responsible for any premium or special freight required to meet such delivery schedule and will indemnify and hold harmless Buyer from and against any costs or damages incurred by Buyer as a result of or related to late delivery caused by the acts or omissions of a member of Seller Group. If there is a delay in loading Production Goods at Seller's facility, Seller is responsible for any detention costs assessed to Buyer. If delivery is by rail, Buyer will have the number of days as described in the Contract from the time the Production Goods arrive at Buyer's facility to unload the Product and to release the rail cars to the railroad; if no days are specified in the Contract, Buyer will have the number of days that it reasonably requires to safely unload product consistent with its normal operations. If the transportation method specified in the Contract no longer meets Buyer's requirements or becomes excessively costly, the Parties agree to discuss an alternative transportation method.

2.5. Tests des matières premières et besoins de produits Nonobstant l'ordre de priorité exposé à la Section 2.3 ou toute clause contraire de tout Contrat entre l'Acheteur et le Vendeur, les obligations d'achat de l'Acheteur auprès du Vendeur sont sujettes, dans tous les cas, à des variations opérationnelles, aux tests des matières premières par des tiers et aux périodes de maintenance et de réparation des équipements ou des chaudières.

3. Communication. Si un représentant de l'Acheteur est identifié dans le Contrat ou autrement identifié par écrit auprès du Vendeur (un « Représentant de l'Acheteur »), cette personne sera le premier point de contact de l'Acheteur et, excepté dans les situations d'urgence (et dans ce cas, uniquement dans la mesure rendue nécessaire par l'urgence), le Vendeur n'agira pas selon les instructions de toute autre personne. L'Acheteur peut changer de Représentant de l'Acheteur sur préavis par écrit ou via une notification sur le système d'approvisionnement électronique de l'Acheteur. Le représentant du Vendeur tel qu'identifié dans le Contrat ou autrement par écrit (le « Représentant du Vendeur ») est la personne par laquelle toutes les communications avec le Groupe du Vendeur concernant les Travaux se dérouleront. Le Vendeur affirme et garantit à Guardian et à l'Acheteur que toutes les données personnelles que le Vendeur fournit en relation avec les présentes Conditions générales de production de verre ou en vertu du Contrat ont été communiquées volontairement et que le Vendeur a reçu le consentement des employés pour partager les dites données ou informations avec Guardian et l'Acheteur.

#### 4. Livraison des biens de production.

4.1. Incoterms. Les Biens de production seront livrés conformément aux INCOTERMS 2010 sélectionnés par les Parties et référencés dans le Contrat et conformément au calendrier de livraison convenu par les Parties.

4.2. Calendrier de livraison. Le temps est un facteur essentiel dans le cadre du Contrat et les livraisons doivent être effectuées selon les quantités et dans les délais spécifiés dans le Contrat applicable. Le Vendeur informera rapidement l'Acheteur s'il prévoit qu'il ne sera pas en mesure de respecter le calendrier pertinent. Le Vendeur est responsable de tout fret de haute importance ou spécial requis pour satisfaire le calendrier de livraison et indemniser et ne tiendra pas l'Acheteur pour responsable en ce qui concerne les éventuels coûts ou préjudices encourus par l'Acheteur en conséquence de ou en relation avec une livraison tardive causée par les actes ou les omissions d'un membre du Groupe du Vendeur. En cas de retard du chargement des Biens de production dans les locaux du Vendeur, le Vendeur est responsable des éventuels coûts de détention évalués auprès de l'Acheteur. Si la livraison s'effectue par train, l'Acheteur disposera du nombre de jours décrit dans le Contrat à compter de l'arrivée des Biens de production dans les locaux de l'Acheteur pour décharger le Produit et libérer les conteneurs ferroviaires sur les voies de chemin de fer ; si aucun délai n'est spécifié dans le Contrat, l'Acheteur disposera du nombre de jours raisonnablement requis pour décharger le produit en toute sécurité, conformément à ses opérations normales. Si la méthode de transport spécifiée dans le Contrat ne répond plus aux exigences de l'Acheteur ou devient

4.3. Packing and Shipment. Buyer may specify the method of transportation and the type and number of packing slips and other documents to be provided with each shipment. Seller will package the Production Goods in accordance with sound commercial practices (including placing the Production Goods in appropriately protected containers) and any instructions of Buyer to ensure that the Production Goods reach the applicable Buyer facility in good condition and that the Production Goods may be unloaded without damage. Packaging is included in the Purchase Price. Each package of Production Goods must be properly labeled in order to enable an immediate and clear identification of Seller's name, the receiver and the nature and quantity of Production Goods and will contain any other information that is required to be included on the label or packaging according to the laws that are applicable to the place (state, country, etc.) where the Production Goods will be delivered. Seller will ensure that the Production Goods will resist damage during their transportation and handling.

4.4. Allocation and Competitiveness. If Seller is unable to meet all of its supply requirements due to a Force Majeure event, Seller acknowledges that it has a contractual responsibility to Buyer and that Buyer relies on the Production Goods for continued operations of one or more of its facilities. Seller will use commercially reasonable efforts to supply Production Goods to Buyer before its other customers that do not strictly rely on the Production Goods and do not have strict specifications for the Production Goods.

## 5. Changes & Product Quality.

5.1. Buyer-Requested Changes. Buyer may request changes in the Production Goods, but Seller should only act on changes that are requested by Buyer's Representative in writing. If any change that Buyer requests requires a change in the Purchase Price or the delivery schedule, Seller must provide Buyer with a written quotation showing the Purchase Price and effect of all changes on the delivery schedule. Unless the quotation is accepted in writing by Buyer's Representative, no change in the Purchase Price or the delivery schedule will be permitted. If a change Buyer requests reduces the cost or time required to provide the Production Goods, Seller will promptly make an equitable adjustment in the Purchase Price or the delivery schedule.

5.2. Product or Production Process Changes. If Seller makes any changes to the production, manufacturing or packaging processes that may affect the Production Goods (including but not limited to manufacturing locations, implementation of toll manufacturing, mining area changes, composition, sizing, equipment changes, changes to the ingredients and/or technical characteristics of the substances or mixtures used in the Production Goods), Seller will inform the applicable Buyer and obtain the applicable Buyer's written agreement to such changes in advance. In no event is Seller authorized to change the Specification unless it has

excessivement coûteuse, les Parties acceptent de discuter d'une méthode de transport alternative.

4.3. Emballage et expédition. L'Acheteur peut spécifier la méthode de transport ainsi que le type et le nombre de bordereaux d'expédition et autres documents à fournir avec chaque cargaison. Le Vendeur emballera les Biens de production conformément aux pratiques commerciales en vigueur (y compris en plaçant les Biens de production dans des conteneurs correctement protégés) et aux éventuelles instructions de l'Acheteur pour faire en sorte que les Biens de production parviennent sur le site applicable de l'Acheteur en bon état et que les Biens de production puissent être déchargés sans dommage. L'emballage est inclus dans le prix d'achat. Chaque emballage de Biens de production doit être correctement étiqueté pour permettre une identification immédiate et claire du nom du Vendeur, du destinataire et de la nature et de la quantité des Biens de production et contiendra toute autre information requise sur l'étiquette ou l'emballage en vertu des lois applicables au lieu (État, pays, etc.) où les Biens de production seront livrés. Le Vendeur veillera à ce que les Biens de production résistent aux dommages pendant leur transport et leur manutention.

4.4. Allocation et compétitivité. Si le Vendeur n'est pas en mesure de répondre à toutes les exigences de fourniture en raison d'un événement de force majeure, le Vendeur accepte qu'il a une responsabilité contractuelle envers l'Acheteur et que l'Acheteur compte sur les Biens de production pour la poursuite des opérations d'une ou plusieurs de ses installations. Le Vendeur déploiera tous les efforts commercialement raisonnables pour fournir les Biens de production à l'Acheteur en priorité par rapport à ses autres clients qui ne comptent pas strictement sur les Biens de production et n'ont pas de spécifications strictes concernant les Biens de production.

## 5. Changements et qualité des produits.

5.1. Changements demandés par l'Acheteur. L'Acheteur peut demander des changements des Biens de production, mais le Vendeur ne doit agir que sur les changements demandés par le Représentant de l'Acheteur par écrit. Si tout changement demandé par le Vendeur requiert un changement du prix d'achat ou du calendrier de livraison, le Vendeur doit adresser à l'Acheteur un devis par écrit indiquant le prix d'achat et les effets de tous les changements sur le calendrier de livraison. À moins que le devis ne soit accepté par écrit par le Représentant de l'Acheteur, aucun changement du prix d'achat ou du calendrier de livraison ne sera autorisé. Si un changement demandé par l'Acheteur réduit le coût ou les délais requis pour fournir les Biens de production, le Vendeur apportera rapidement un ajustement équitable au prix d'achat ou au calendrier de livraison.

5.2. Changements de produits ou de processus de production. Si le Vendeur apporte des modifications à la production, à la fabrication ou aux processus d'emballage susceptibles d'affecter les Biens de production (y compris, sans toutefois s'y limiter, aux sites de fabrication, à la mise en œuvre d'une fabrication à façon, à la zone d'extraction minière, à la composition, à la taille, aux équipements, aux ingrédients et/ou aux caractéristiques techniques des substances ou mélanges utilisés dans les Biens de production), le Vendeur informera l'Acheteur concerné et obtiendra à l'avance l'autorisation écrite de l'Acheteur

received Buyer's express written consent. In addition to any other rights that Buyer may have, if Seller does not obtain Buyer's prior agreement for the applicable change, Buyer may immediately begin to purchase Production Goods from another supplier, and without liability to Buyer, and Seller will be required to pay any costs Buyer incurs in connection with such change.

#### 5.3. Quality control of Seller and Inspection by Buyer.

(a) Seller will perform and document analyses of the Production Goods in intervals required to confirm that the Product meets the Specifications but in any event no less frequently than once per shift. Seller will provide to Buyer a certificate of analysis with each shipment of Production Goods certifying that the Production Goods meet the Specification.

(b) With respect to raw materials only, Seller will also: (i) provide a certificate of analysis at such intervals agreed to by the Parties that, at a minimum, will contain the Production Good PSD and chemistry and results of testing for refractory heavy mineral particles (RHMs), and any other tests as may be specified in the Contract, via a representative sample; and (ii) Seller will also run an RHM test, and any other test specified in the Contract, after any major quarry issues or process changes.

(c) Seller, being fully responsible for the quality of the Production Goods, follows, and will continue to follow, the quality control procedure disclosed or provided to Buyer which may be referenced in the Contract (the "QC Procedure"). Seller will not make any modifications to its QC Procedure that may have an adverse impact on the quality of the Production Goods without receiving Buyer's prior written consent which will not be unreasonably withheld or delayed. Buyer has the right, upon reasonable prior notice and during normal business hours, to enter onto Seller's premises to inspect Seller's production processes, test the Production Goods and confirm that Seller is following its QC Procedure. Notwithstanding the foregoing, Buyer will have the right to conduct random tests of Production Goods received from Seller to determine whether the Production Goods meet the Specifications and, promptly upon request, Seller will provide Buyer with samples of Production Goods for testing at no charge to Buyer.

5.4. Acceptance of Production Goods. The Specifications may include a specific acceptance test in which case Buyer will accept the Production Goods when the acceptance test has been successfully completed. Taking possession of or using the Production Goods does not constitute acceptance when an acceptance test has been specified.

5.5. Inspection of Delivered Products. Buyer will review the shipping documents that accompany each shipment and will notify Seller of any discrepancies of which it is aware in count or Production Good type. Buyer will retain damaged or

concerné pour procéder à de tels changements. En aucun cas le Vendeur n'est autorisé à modifier les Spécifications s'il n'a pas reçu l'autorisation écrite expresse de l'Acheteur. Outre les éventuels autres droits dont l'Acheteur peut disposer, si le Vendeur n'obtient pas l'autorisation préalable de l'Acheteur concernant le changement applicable, l'Acheteur pourra immédiatement commencer à acheter les Biens de production auprès d'un autre fournisseur, et le Vendeur sera tenu de prendre en charge les éventuels frais encourus par l'Acheteur en relation avec un tel changement.

#### 5.3. Contrôle qualité du Vendeur et inspection par l'Acheteur.

(a) Le Vendeur effectuera et documentera des analyses des Biens de production aux intervalles requis pour confirmer que le Produit répond aux Spécifications, mais en aucun cas moins fréquemment qu'une fois par équipe de travail. Le Vendeur remettra à l'Acheteur un certificat d'analyse avec chaque cargaison de Biens de production, certifiant que les Biens de production répondent aux Spécifications.

(b) En ce qui concerne les matières premières uniquement, le Vendeur devra également : (i) fournir un certificat d'analyse aux intervalles convenus par les Parties, contenant au minimum la description des Biens de production et les résultats des analyses chimiques et des tests des particules de minéraux lourds réfractaires, ainsi que les éventuels autres tests pouvant être spécifiés dans le Contrat, réalisés sur un échantillon représentatif ; et (ii) le Vendeur exécutera également un test sur les particules de minéraux lourds et tout autre test spécifié dans le Contrat après tout problème majeur d'extraction ou tout changement de processus.

(c) Le Vendeur, étant pleinement responsable de la qualité des Biens de production, suit et continuera à suivre la procédure de contrôle qualité divulguée ou fournie à l'Acheteur et pouvant être référencée dans le Contrat (la « Procédure de CQ »). Le Vendeur n'apportera aucune modification à sa procédure de CQ susceptible d'entraîner un impact négatif sur la qualité des Biens de production sans avoir reçu le consentement écrit préalable de l'Acheteur, lequel ne devra pas être déraisonnablement suspendu ou différé. L'Acheteur a le droit, après préavis raisonnable et pendant les heures ouvrées normales, de pénétrer dans les locaux du Vendeur pour inspecter les processus de production du Vendeur, tester les Biens de production et confirmer que le Vendeur respecte sa Procédure de CQ. Nonobstant ce qui précède, l'Acheteur aura le droit de procéder à des tests aléatoires sur les Biens de production reçus du Vendeur afin de déterminer si les Biens de production répondent aux Spécifications et, rapidement sur demande, le Vendeur fournira à l'Acheteur des échantillons des Biens de production aux fins de tests sans frais pour l'Acheteur.

5.4. Acceptation des biens de production. Les Spécifications peuvent inclure un test d'acceptation spécifique, auquel cas l'Acheteur acceptera les Biens de production une fois que le test d'acceptation aura été réalisé avec succès. La prise de possession ou l'utilisation des Biens de production ne constitue pas une acceptation lorsqu'un test d'acceptation a été spécifié.

5.5. Inspection des produits livrés. L'Acheteur examinera les documents de livraison qui accompagnent chaque cargaison et informera le Vendeur de tout écart dont il aura connaissance en termes de quantité ou de type de Bien

obviously defective Production Goods for inspection by Seller for a reasonable time after notifying Seller of the damage or obvious defect, or longer if requested by Seller and agreed to by Buyer, and will return such Production Goods to Seller at Seller's request and expense. Production Goods will be delivered with all relevant documents, such as but not limited to the Purchase Order reference, the quantity and type of Production Goods, the quantity of packages, any applicable instruction booklets, technical instructions, as well as accurate and complete customs documents, where required, pursuant to applicable law.

6. Purchase Price; Payment; Withholding Payment and Taxes.

6.1. Purchase Price. The Purchase Price will be paid in the denomination specified in the Purchase Order or Commercial Agreement and is the full consideration for all of the Seller's obligations and includes all fees and expenses of engineers, consultants and anyone that Seller engages or is in the Seller Group, as well as all materials, supplies, equipment, facilities, fabrication, manufacturing, packaging, administration and management necessary to fulfill Seller's obligations under the Contract. The payment terms are as specified in the Contract, but if no payment terms are stated, the payment terms are net 60 from the date of invoice or such shorter period as required by applicable law.

6.2. Withholding Payment. Buyer may withhold or delay all or a part of any payment to Seller, or request reimbursement from Seller, or utilize bank guarantees, insurance guarantees or security deposits (if and as applicable) to the extent necessary to protect itself from a loss on account of: (i) defective portions of the Work not timely remedied; (ii) failure of Seller to make proper payments to its subcontractors; (iii) damage to work of another party caused by a member of Seller Group; (iv) failure of Seller to perform as required by the Contract; or (v) or to the extent of good faith dispute regarding an invoice.

6.3. Taxes. Unless the Contract expressly states otherwise, and Buyer provides applicable documentation for any available exemptions from the imposition of taxes, the price(s) shown on the Purchase Order or Commercial Agreement includes all applicable transaction taxes of any kind, including but not limited to sales and use taxes and VAT. Each Party is responsible for the payment of its own income taxes. Payments to Seller, however, may be reduced by income tax withholding where applicable and Seller is responsible for providing Buyer with any required documentation that may reduce the amount of income tax withheld.

7. Seller's Warranty. Seller warrants to Buyer that the Production Goods and, as applicable, the Production Services: (a) conform precisely to the Specifications and all other requirements of the Contract; (b) are free from defects in

de production. L'Acheteur conservera les Biens de production endommagés ou visiblement défectueux pour inspection par le Vendeur pendant une durée raisonnable après avoir informé le Vendeur des dommages ou du défaut évident, ou plus longtemps à la demande du Vendeur et sur accord de l'Acheteur, et restituera lesdits Biens de production au Vendeur à la demande et aux frais du Vendeur. Les Biens de production seront livrés avec tous les documents pertinents, tels que, sans s'y limiter, la référence du Bon de commande, la quantité et le type de Biens de production, la quantité d'emballages, les éventuelles brochures d'instruction, les indications techniques, ainsi que les documents de douane précis et complets, le cas échéant, conformément à la législation en vigueur.

6. Prix d'achat ; Paiement ; Retenue du paiement et des taxes.

6.1. Prix d'achat. Le Prix d'achat sera versé dans la devise spécifiée dans le Bon de commande ou le Contrat commercial et correspondra à la totalité des obligations du Vendeur. Il inclura tous les frais et dépenses des ingénieurs, des consultants et de toute personne que le Vendeur engagera ou qui fait partie du Groupe du Vendeur, ainsi que tous les frais de matériaux, de fournitures, d'équipements, d'installations, de fabrication, de production, de conditionnement, d'administration et de gestion nécessaires pour satisfaire les obligations contractuelles du Vendeur. Les conditions de paiement seront celles spécifiées dans le Contrat, mais si aucune condition de paiement n'est stipulée, les conditions de paiement seront nettes à 60 jours de la date de facturation ou selon une période plus courte si cela est imposé par la législation en vigueur.

6.2. Retenue du paiement. L'Acheteur peut suspendre ou différer tout ou partie de tout paiement au Vendeur, ou demander le remboursement au Vendeur, ou utiliser des garanties bancaires, des garanties d'assurance ou des cautions déposées (le cas échéant) dans la mesure nécessaire pour se protéger des pertes en raison de: (i) défauts des travaux non résolus dans les délais; (ii) non règlement par le Vendeur des paiements appropriés à ses sous-traitants; (iii) dommages des travaux réalisés par une autre partie de la part d'un membre du Groupe du Vendeur; (iv) défaut de la performance du Vendeur telle que requise par le Contrat; ou (v) dans la mesure d'un litige de bonne foi concernant une facture.

6.3. Taxes. Sauf stipulation expresse différente dans le Contrat, et si l'Acheteur fournit une documentation appropriée concernant toute exonération fiscale disponible, le(s) prix mentionné(s) dans le Bon de commande ou le Contrat commercial comprennent toutes les taxes applicables à la transaction de toute nature, y compris, sans toutefois s'y limiter, les taxes sur la vente et l'utilisation et la TVA. Chaque Partie est responsable du paiement de ses propres impôts sur le revenu. Les paiements au Vendeur, toutefois, peuvent être réduits en raison de la retenue de l'impôt sur le revenu lorsque cela est applicable et il incombe au Vendeur de fournir à l'Acheteur toute documentation requise susceptible de réduire le montant de la retenue des impôts sur le revenu.

7. Garantie du Vendeur. Le Vendeur garantit à l'Acheteur que les Biens de production et, le cas échéant, les Services de production: (a) sont précisément conformes aux Spécifications et à toutes les autres exigences du Contrat; (b)

material and workmanship; (c) are merchantable and fit for the purposes stated in the Contract; (d) are conveyed to Buyer by Seller with good title; and (e) are conveyed to Buyer by Seller free and clear of all liens or security interests (collectively, the “Warranty”).

#### 8. Non-Conforming Product.

8.1. Rejection of Non-Conforming Product. Buyer may reject any Production Goods that do not satisfy the Warranty by giving verbal notice to Seller. If Buyer rejects Production Goods, then at Buyer’s sole option, in addition to any other rights or remedies to which Buyer may be entitled, Seller will (i) provide conforming Production Goods which may come from another source that is approved by Buyer at no additional charge; (ii) promptly repair the non-conforming Production Goods (if such goods are of the type capable of repair); or (iii) promptly refund the Purchase Price for the non-conforming Production Goods plus transportation costs. Seller is responsible for all of the costs and expenses related to the return of a non conforming shipment and delivery of replacement shipment. Buyer may, at its option, but also at its own risk, knowingly accept a non-conforming shipment, in which case Buyer will be entitled to a reduction of the price of the non-conforming shipment.

8.2. Buyer’s Right to Obtain Alternate Supply. If Buyer provides verbal notice of rejection of any Production Goods, Seller will investigate and respond as soon as possible, but no later than 12 hours from the time of that notice, as to whether Seller can provide conforming Production Goods. Buyer may obtain alternate product from another supplier (“Alternate Product”) from the time that Buyer rejects Production Goods until Seller resumes providing conforming Production Goods in a timely manner and the applicable Buyer is satisfied that Seller can consistently provide conforming Production Goods pursuant to the delivery schedule. Buyer may also obtain Alternate Product from another supplier if Seller fails to timely deliver Production Goods. Seller understands and agrees that during any period when Buyer is receiving Alternate Product the applicable Buyer’s obligation to purchase Production Goods from Seller may, at Buyer’s sole option, be reduced without liability to Buyer.

8.3. Payment for Alternate Product. In addition to any other rights that Buyer may have, if Buyer obtains Alternate Product as permitted under Section 8.2, Seller will reimburse Buyer for the difference between (i) all costs Buyer incurs in obtaining Alternate Product on an as delivered basis, and (ii) the amount that Buyer would have paid under the Contract for such delivered product. Seller will make payment or reimbursement within 10 days of Buyer’s written notice.

8.4. Reimbursement of Direct Costs; No Consequential Damages. If Seller fails to timely deliver Product or delivers non-conforming Product, then Seller will, in addition to complying with the other provisions of this Article 8, reimburse Buyer for the direct costs that Buyer incurs as a

sont libres de tout défaut de matériel et de fabrication ; (c) sont commercialisables et adaptés aux objectifs stipulés dans le Contrat ; (d) sont fournis à l’Acheteur par le Vendeur avec les titres adéquats ; et (e) sont fournis à l’Acheteur par le Vendeur libres de toutes charges et sûretés (collectivement, la « Garantie »).

#### 8. Produit non-conforme.

8.1. Rejet d’un produit non-conforme. L’Acheteur peut rejeter tout Bien de production qui ne satisfait pas la garantie sur avis verbal au Vendeur. Si l’Acheteur rejette les Biens de production, à la seule option de l’Acheteur, outre tout autre droit ou recours auquel l’Acheteur pourrait avoir droit, le Vendeur (i) fournira des Biens de production conformes provenant d’une autre source approuvée par l’Acheteur sans frais supplémentaires ; (ii) réparera rapidement les Biens de production non-conformes (si lesdits biens sont d’un type pouvant être réparé) ; ou (iii) remboursera rapidement le Prix d’achat des Biens de production non-conformes plus les coûts de transport. Le Vendeur prendra en charge tous les coûts et frais liés au retour d’une cargaison non-conforme et à la livraison d’une cargaison de remplacement. L’Acheteur pourra, à sa discrétion, mais aussi à son propre risque, accepter sciemment une cargaison non-conforme, auquel cas l’Acheteur pourra bénéficier d’une réduction du prix de la cargaison non-conforme.

8.2. Droit de l’Acheteur d’obtenir un produit alternatif. Si l’Acheteur fournit un avis verbal de rejet de tout Bien de production, le Vendeur enquêtera et répondra dès que possible, mais pas plus tard que 12 heures après l’heure dudit avis, en indiquant si le Vendeur est en mesure de fournir des Biens de production conformes. L’Acheteur peut obtenir un produit alternatif auprès d’un autre fournisseur (le « Produit alternatif ») à partir du moment où l’Acheteur rejette les Biens de production et jusqu’à ce que le Vendeur reprenne la fourniture de Biens de production conformes dans des délais rapides et que l’Acheteur soit satisfait de l’aptitude du Vendeur à fournir régulièrement des Biens de production conformes en respectant le calendrier de livraison. L’Acheteur peut également obtenir un Produit alternatif auprès d’un autre fournisseur si le Vendeur ne livre pas les Biens de production dans les délais. Le Vendeur comprend et accepte que pendant toute période au cours de laquelle l’Acheteur reçoit un Produit alternatif, l’obligation applicable de l’Acheteur concernant l’achat de Biens de production au Vendeur pourra, à la seule discrétion de l’Acheteur, être réduite sans responsabilité de l’Acheteur.

8.3. Paiement du Produit alternatif. Outre tout autre droit dont l’Acheteur pourrait disposer, si l’Acheteur se procure un Produit alternatif comme autorisé à la Section 8.2, le Vendeur remboursera à l’Acheteur la différence entre (i) tous les frais encourus par l’Acheteur pour se procurer le Produit alternatif avec livraison, et (ii) le montant que l’Acheteur aurait payé en vertu du Contrat pour un tel produit livré. Le Vendeur effectuera le paiement ou le remboursement dans les 10 jours suivant l’avis écrit de l’Acheteur.

8.4. Remboursement des coûts directs ; Aucun préjudice consécutif. Si le Vendeur ne livre pas le Produit dans les délais ou livre un Produit non-conforme, le Vendeur, outre le respect des autres dispositions prévues dans le présent Article 8, remboursera à l’Acheteur les frais directs encourus par

result of Seller's failure within 10 days of Buyer's written notice, which may include, but are not limited to, costs and expenses related to the return of a non conforming shipment(s) and for replacement shipment(s), including all delivery and freight costs. Seller will not be responsible for indirect or consequential damages associated with its failure to deliver conforming Product unless such failure arose in connection with (i) the negligence or intentional misconduct of a member of Seller Group or (ii) Seller's decision to supply Product or product substantially similar to the Product to a customer other than the applicable Buyer which contributes to a failure to timely supply Product to Buyer.

9. Indemnity. Seller is responsible for the actions of Seller Group. Seller will indemnify Buyer and, its parent, subsidiaries and affiliates, directors, officers, agents and employees (the "Buyer Indemnitees"), and hold them harmless against any claim, damage, liability, cost, and other loss of any kind whatsoever (including fees and expenses of attorneys) for personal injury or damage to property caused by Seller Group in connection with the Contract or other Work performed in connection with these Terms. This indemnity survives the termination of the Contract and these Glass Production Terms.

10. On-Site Work. To the extent that a member of Seller Group enters the Buyer's premises or facility in connection with the Production Goods purchased by Buyer, Seller agrees to the following:

10.1. Quality & Safety: (a) all of the Work will be of the highest quality and conform to the best practices in the relevant industry. The Work will comply with all applicable laws, including, without limitation, applicable local building codes. Seller will provide reasonable support as requested by Buyer to address and correct quality concerns and Buyer may hold Seller responsible for costs associated with quality-issue investigation and containment to the extent caused by Seller's acts or omissions. (b) Seller will cause Seller Group to follow all of the safety requirements and procedures of the applicable Buyer premises and facility and will establish and enforce appropriate safety, health and work procedures for the jobs being performed and will comply, and will cause Seller Group to comply, with all applicable safety laws, rules and regulations. Seller is responsible for the safety of all members of Seller Group and those affected by the actions of Seller Group.

10.2. Seller Personnel & Plant Conduct. (a) Seller will retain or employ only qualified personnel in the performance of the Work. Unless the Specifications or Purchase Order require the use of specific subcontractors, Seller will select its own subcontractors. Seller will provide to Buyer the name of each subcontractor that Seller will use in the Work promptly

l'Acheteur en conséquence de la défaillance du Vendeur dans les 10 jours suivant l'avis écrit de l'Acheteur, lesquels pourront inclure, sans toutefois s'y limiter, les coûts et frais liés au retour d'une ou de plusieurs cargaisons non-conformes et l'expédition d'une ou de plusieurs cargaisons de remplacement, y compris tous les frais de livraison et de port. Le Vendeur ne sera pas responsable des préjudices indirects ou consécutifs associés à sa défaillance de livraison d'un Produit conforme, sauf si ladite défaillance résulte (i) de la négligence ou de la mauvaise conduite intentionnelle d'un membre du Groupe du Vendeur, ou (ii) de la décision du Vendeur de fournir le Produit ou un produit sensiblement similaire au Produit à un client autre que l'Acheteur applicable, ce qui contribue à une défaillance de fourniture du Produit à l'Acheteur dans les délais.

9. Indemnité. Le Vendeur est responsable des actes du Groupe du Vendeur. Le Vendeur indemnisera l'Acheteur et ses sociétés parentes, filiales et affiliées, ses administrateurs, cadres, agents et employés (les « Indemnités de l'Acheteur ») et ne les tiendra pas responsables en cas de plainte, préjudice, responsabilité, coûts et autres pertes quelles qu'elles soient (y compris les frais et coûts d'avocat) pour les blessures personnelles ou les dommages de propriété provoqués par le Groupe du Vendeur en relation avec le Contrat ou d'autres Travaux réalisés en relation avec les présentes Conditions générales. Cette indemnisation survivra à la résiliation du Contrat et des présentes Conditions générales de production de verre.

10. Travaux sur site. Dans la mesure où un membre du Groupe du Vendeur pénètre dans les locaux ou les installations de l'Acheteur en relation avec les Biens de production achetés par l'Acheteur, le Vendeur accepte ce qui suit :

10.1. Qualité et sécurité. (a) tous les Travaux seront de la plus haute qualité et conformes aux bonnes pratiques du secteur pertinent. Les Travaux seront conformes à l'ensemble des lois en vigueur, y compris, sans s'y limiter, aux codes de construction locaux applicables. Le Vendeur fournira une assistance raisonnable telle que demandée par l'Acheteur pour répondre et corriger les problèmes de qualité et l'Acheteur pourra tenir le Vendeur pour responsable des coûts associés aux enquêtes sur les problèmes de qualité et au confinement dans la mesure où ils résultent des actes ou omissions du Vendeur. (b) Le Vendeur invitera le Groupe du Vendeur à respecter l'ensemble des exigences et procédures de sécurité des locaux et installations appropriés de l'Acheteur et établira et appliquera des procédures de sécurité et de santé au travail appropriées aux travaux réalisés. Il se conformera, et incitera le Groupe du Vendeur à se conformer aux lois, règles et réglementations de sécurité en vigueur. Le Vendeur est responsable de la sécurité de tous les membres du Groupe du Vendeur et des personnes concernées par les actes du Groupe du Vendeur.

10.2. Personnel du Vendeur et conduite dans l'usine. (a) Le Vendeur recrutera ou emploiera uniquement du personnel qualifié pour la réalisation des Travaux. À moins que les Spécifications ou le Bon de commande n'exigent le recours à des sous-traitants spécifiques, le Vendeur sélectionnera ses propres sous-traitants. Le Vendeur fournira à l'Acheteur,

upon Buyer's request. At Buyer's request, Seller will replace any of its on-site employees, agents or subcontractors who fail to follow applicable laws or rules or policies applicable to the Buyer's premises or facilities. (b) Seller must follow, and must cause the members of Seller Group to follow, Buyer's personal conduct policies, including but not limited to Buyer's Policy Against Harassment while dealing with Buyer employees or agents. The following are not permitted in a Buyer facility or at Buyer's premises at any time: weapons; drugs or alcohol; private radio transmissions; aluminum cans; smoking; short pants; bare shoulders; open toe shoes; or torn pants or shirts or other clothing or hairstyles presenting a safety hazard. The determination of a safety hazard will be made solely by Buyer's health and safety manager. (c) Seller will, and will cause Seller Group to, conduct the Work so as not to interfere with Buyer's general operations or with other contractors that may be at the Buyer's location. Buyer or its designee will coordinate the activities of its own employees and each contractor it hires. Seller will, and will cause Seller Group to, participate with Buyer and other contractors by reviewing and coordinating schedules.

10.3. Immigration and Labor. If Seller uses employees and contractors for the Production Services that are not citizens of the country of Buyer's facility, Seller will be responsible to ensure that all applicable immigration and labor requirements are met for its employees and contractors, and that its contractors are appropriately licensed to provide the relevant Production Services. Seller will defend, indemnify and as applicable reimburse Buyer for any liability incurred by Buyer in connection with such non-compliance. Buyer will have the right to control the defense of any claim made against Buyer.

10.4. Seller's Insurance. Unless the Contract specifically provides otherwise, Seller will provide the insurance coverage for Seller and members of Seller Group involved in the Work or in supporting the Work as listed in Attachment A.

## 11. Intellectual and Industrial Property.

11.1. Non-Infringement. Seller represents, warrants and agrees that the Production Services, Production Goods (including all components of the Production Services and Production Goods) and any other materials (including any designs, drawings, and Documentation) provided under the Contract do not and will not violate or infringe any United States or foreign patent, trademark, copyright, trade secret, trade name or other intellectual or proprietary right, except to the extent that the infringement necessarily arises from the Specifications that Buyer provided to Seller. Seller further

rapidement sur demande de l'Acheteur, le nom de chaque sous-traitant que le Vendeur utilisera pour les Travaux. À la demande de l'Acheteur, le Vendeur remplacera tout employé, agent ou sous-traitant sur site qui ne respecterait pas les lois ou règles en vigueur ou les politiques applicables aux locaux ou aux installations de l'Acheteur. (b) Dans ses relations avec les employés ou agents de l'Acheteur, le Vendeur doit respecter, et doit inciter les membres du Groupe du Vendeur à respecter les politiques de l'Acheteur en matière de conduite personnelle, y compris, sans toutefois s'y limiter, la politique de l'Acheteur contre le harcèlement. Les éléments suivants ne sont autorisés à aucun moment dans les locaux ou les installations d'un Acheteur : drogues ou alcool ; transmissions radio privées ; boîtes de conserve en aluminium ; tabagisme ; shorts ; épaules dénudées ; chaussures à bout ouvert ; ou pantalons ou chemises déchirés ou autres vêtements ou coiffures présentant un risque pour la sécurité. La détermination d'un risque pour la sécurité sera faite exclusivement par le responsable de la santé et de la sécurité de l'Acheteur. (c) Le Vendeur conduira, et incitera le Groupe du Vendeur à conduire les Travaux de manière à ne pas perturber les opérations générales de l'Acheteur ou celles des autres sous-traitants qui peuvent être présents dans les locaux de l'Acheteur. L'Acheteur ou son représentant désigné coordonnera les activités de ses propres employés et de tous les sous-traitants qu'il recrutera. Le Vendeur participera, et incitera le Groupe du Vendeur à participer avec l'Acheteur et les autres sous-traitants à la révision et à la coordination des emplois du temps.

10.3. Immigration et main d'œuvre. Si le Vendeur utilise pour les Services de production des employés et des sous-traitants qui ne sont pas des citoyens du pays où se trouvent les installations de l'Acheteur, le Vendeur devra s'assurer que toutes les exigences applicables en termes d'immigration et de main d'œuvre sont satisfaites pour ses employés et ses sous-traitants et que ses sous-traitants disposent d'une licence adéquate pour fournir les Services de production pertinents. Le Vendeur défendra, indemnifiera et, le cas échéant, remboursera l'Acheteur pour toute responsabilité encourue par l'Acheteur en relation avec une telle non-conformité. L'Acheteur aura le droit de contrôler la défense contre toute plainte portée à l'encontre de l'Acheteur.

10.4. Assurance du Vendeur. Sauf stipulation spécifique contraire dans le Contrat, le Vendeur fournira l'assurance couvrant le Vendeur et les membres du Groupe du Vendeur participant aux Travaux ou assistant les Travaux tels que répertoriés dans l'Annexe A.

## 11. Propriété intellectuelle et industrielle.

11.1. Non-infraction. Le Vendeur déclare, garantit et accepte que les Services de production, les Biens de production (y compris tous les composants des Services et des Biens de production) et tout autre matériau (y compris les conceptions, dessins et documents) fournis dans le cadre du Contrat n'enfreignent pas et n'enfreindront pas tout brevet, marque commerciale, droit d'auteur, secret commercial, nom commercial ou autre droit de propriété intellectuelle ou exclusive aux États-Unis ou à l'étranger, excepté dans la mesure où l'infraction résulte nécessairement des

warrants that it possesses, and agrees that until transfer to Buyer it will at all times possess, good and marketable title to the Work, free and clear of any liens or other encumbrances (other than the security interest granted by the Seller to Buyer).

11.2. IP Indemnity. Seller will defend, indemnify and hold harmless Buyer and its Indemnitees against any Losses arising out of any claim that the Work, Buyer's use of the Work or Buyer's sale of products manufactured using the Work infringes any patent, copyright, trademark or other intellectual or industrial property right. This indemnity will survive the acceptance of and payment for the Work, the expiration of the Warranty covering the Work, and any expiration or termination of the Contract. If use of the Work or any part of the Work is enjoined (including due to, without limitation, infringement by the Production Good of any patent, copyright, trademark or other intellectual or industrial property right or Seller's failure to have valid licenses to produce or manufacture the Production Goods), then Seller will at its own expense and at its option, but in addition to any other remedy to which Buyer may be entitled, do the following: (i) obtain for Buyer the right to use the Work and to sell products manufactured using the Work; (ii) modify the Work so that it becomes non-infringing and meets the Specification and other requirements set out in the Contract; or (iii) procure and deliver to Buyer alternate Work that meets the requirements of the Contract so that Buyer has the right to use and to sell products made with alternate Work, on the condition that the provisions of this Section 9.2 will continue to apply to the alternate Work.

## 12. Compliance with laws.

12.1. Applicable Laws. (i) The Work and any goods supplied in connection with the Work must comply with all applicable federal, state, and local laws, rules, and regulations (including but not limited to those related to safety and the environment) where the Production Goods will be located, and the Production Services performed. The Work must be free of ozone depleting materials and asbestos. If Seller believes that any deviation from the Specifications or SOW is necessary to meet legal or regulatory requirements, it will notify Buyer in writing and obtain Buyer's instructions before acting. Unless the Contract expressly states otherwise, Seller will obtain all necessary permits. (ii) Each member of Seller Group will at all times comply fully with all applicable laws and regulations in its performance of the Contract, including but not limited to safety and the environment, and will neither take nor refrain from taking any action impermissible, penalized, and/or that could result in liability for either Buyer or Seller under applicable law, including the U.S. Foreign Corrupt Practices Act, the OECD Anti-Bribery Convention or any other applicable anti-bribery law or treaty, or those regulations maintained by the U.S. Treasury Department's Office of Foreign Assets Control (31 C. F. R. Chapter V) ("OFAC") or the U.S. Commerce Department's Bureau of

spécifications fournies par l'Acheteur au Vendeur. Le Vendeur garantit également qu'il détient, et accepte que jusqu'au transfert à l'Acheteur, il détiendra à tout moment un titre en bonne et due forme et commercialisable sur les Travaux, libre de tous droits et autres charges (autres que l'intérêt de sécurité accordé à l'Acheteur par le Vendeur).

11.2. Indemnité concernant la propriété intellectuelle. Le Vendeur défendra, indemnisera et ne tiendra pas l'Acheteur et ses Indemnisés pour responsables de toute perte résultant de toute plainte résultant d'une infraction par les Travaux, l'utilisation par l'Acheteur des travaux ou la vente par l'Acheteur de produits fabriqués en utilisant les Travaux contre tout brevet, droit d'auteur, marque commerciale ou autre droit de propriété intellectuelle ou industrielle. Cette indemnité survivra à l'acceptation et au paiement des Travaux, à l'expiration de la garantie couvrant les Travaux et à toute expiration ou résiliation du Contrat. Si l'utilisation de tout ou partie du Travail fait l'objet d'une injonction (y compris en raison, sans s'y limiter, d'une infraction par les Biens de production à tout brevet, droit d'auteur, marque commerciale ou autre droit de propriété intellectuelle ou du fait que le Vendeur ne dispose pas de licences valides pour produire ou fabriquer les Biens de production), le Vendeur, à ses propres frais et à sa discrétion, mais en plus de tout autre recours auquel l'Acheteur pourrait avoir droit, s'engage à : (i) obtenir pour l'Acheteur le droit d'utiliser le Travail et de vendre des produits fabriqués en utilisant le Travail ; (ii) modifier le Travail afin qu'il n'enfreigne plus de droits et réponde aux Spécifications et autres exigences exposées dans le Contrat ; ou (iii) procurera et livrera à l'Acheteur un autre Travail répondant aux exigences du Contrat afin que l'Acheteur ait le droit d'utiliser et de vendre les produits créés à partir du Travail alternatif, sous réserve que les dispositions de la présente Section 9.2 continueront à s'appliquer au Travail alternatif.

## 12. Conformité à la loi.

12.1. Législation applicable. (i) Le Travail et les éventuels produits fournis en relation avec le Travail doivent se conformer à l'ensemble des lois, règles et réglementations fédérales, d'état et locales applicables (y compris, sans toutefois s'y limiter, les lois relatives à la sécurité et à l'environnement) en vigueur à l'endroit où les Biens de production seront installés et les Services de production réalisés. Le Travail ne doit pas utiliser de matériaux destructeurs de la couche d'ozone ni d'amiante. Si le Vendeur pense que tout écart par rapport aux Spécifications ou à l'Énoncé des travaux est nécessaire pour satisfaire les exigences légales ou réglementaires, il en informera l'Acheteur par écrit et obtiendra des informations de l'Acheteur avant d'agir. Sauf stipulation expresse contraire dans le Contrat, le Vendeur obtiendra tous les permis nécessaires. (ii) Chaque membre du Groupe du Vendeur se conformera pleinement à tout moment avec l'ensemble des lois et réglementations disponibles dans la réalisation du Contrat, y compris, sans toutefois s'y limiter, les lois relatives à la sécurité et à l'environnement, et ne prendra pas et s'abstiendra de réaliser toute action interdite, pénalisable et/ou pouvant occasionner une responsabilité pour l'Acheteur ou le Vendeur en vertu de la législation en vigueur, y compris

Industry and Security (15 C.F.R. Parts 730 et. Seq.). Seller's breach, or the breach by a member of Seller's Group, of the preceding sentence constitutes cause for immediate termination of the Contract and any or all Purchase Orders.

(iii) Upon request, Seller must provide to Buyer a set of shipping documents and information including but not limited to the Country of Origin (COO) certificates and the appropriate export classification codes including, if applicable, the Export Control Classification Number (ECCN) and the Harmonized Tariff Codes of each and every one of the Production Goods (including Production Goods that may be provided as part of Production Services performed) supplied pursuant to a Contract, including in sufficient detail to satisfy applicable trade preferential or customs agreements, if any. Upon request, Seller agrees to trace and certify, or, if Seller does not manufacture the Production Goods, to require the manufacturer of the Production Goods to trace and certify, the country of origin of products purchased by Seller and to promptly provide Buyer with such documents and certificates. In all cases where Seller is acting as the exporter, Seller must also provide the COO and export classification information to Buyer via the packing list and the customs invoice, and Seller is responsible for obtaining any required licenses or other approvals from the applicable customs authorities. (iv) Seller will not purchase materials from any country sanctioned by OFAC. Please consult <https://www.treasury.gov/resource-center/sanctions/Programs/Pages/Programs.aspx> for the latest list. Seller will also communicate and hold all tiers of its supply chain to these same standards. (v) Seller certifies that its business and supply chain is maintained in a lawful and socially responsible way including, among other things, that neither human trafficking nor slavery or forced labor takes place in any part of Seller's business, and that Seller does not use slavery or forced labor in any of its forms, including human trafficking. (vi) During the term of these Glass Production Terms or a Contract and, in each case, for 5 years after, Buyer and Guardian have the right, upon reasonable notice and during normal business hours, to audit and review Seller's records in relation to Seller's compliance with this paragraph. (viii) Where the Production Goods and/or Production Services procured by Buyer from Seller are in support of a U.S. Government end customer or an end customer funded in whole or part by the U.S. Government (or any state or municipal government that have any required additional terms), the additional terms, including FAR (Federal Acquisition Regulations), DFAR (Defense Federal Acquisition Regulations), C-TPAT (Customs-Trade Partnership Against Terrorism), EU AEO (Authorized Economic Operator) requirements apply to the Contract. Seller acknowledges and agrees that it will comply with such terms if applicable and covenants that it has not been declared ineligible to contract with the U.S. Government or an end customer funded in whole or part by the U.S. Government, any state government, or municipality.

la loi U.S. Foreign Corrupt Practices Act (loi américaine contre les pratiques de corruption à l'étranger), la convention de l'OCDE contre la corruption et les autres lois ou traités anti-corruption applicables, ou les réglementations appliquées par l'Office of Foreign Assets Control (Bureau de contrôle des actifs étrangers) du Ministère américain du Trésor (31 C. F. R. Chapitre V) (« OFAC ») ou du Bureau of Industry and Security du Ministère américain du Commerce (15 C.F.R. Parties 730 et suiv.). Toute infraction de la part du Vendeur, ou d'un membre du Groupe du Vendeur, à la stipulation précédente entraînera la résiliation immédiate du Contrat et des éventuels Bons de commande. (iii) Sur demande, le Vendeur devra fournir à l'Acheteur un ensemble de documents d'expédition et d'informations comprenant, sans s'y limiter, les certificats du pays d'origine et les codes de classement d'exportation applicables, y compris, le cas échéant, le numéro de classification du contrôle des exportations (ECCN) et les Codes de tarifs harmonisés de chaque Bien de production (y compris les Biens de production pouvant être fournis dans le cadre des Services de production réalisés) fournis en vertu du Contrat, y compris des détails suffisants pour satisfaire les contrats applicables de préférence commerciale ou de douane, le cas échéant. Sur demande, le Vendeur s'engage à tracer et à certifier ou, si le Vendeur ne fabrique pas les Biens de production, à demander au fabricant des Biens de production de tracer et de certifier le pays d'origine des produits achetés par le Vendeur et à fournir rapidement à l'Acheteur lesdits documents et certificats. Dans tous les cas où le Vendeur agit en tant qu'exportateur, le Vendeur doit également fournir le certificat de pays d'origine et les informations de classification d'exportation à l'Acheteur via la liste d'emballage et la facture des douanes, et il incombe au Vendeur de se procurer les licences ou autres approbations requises auprès des autorités douanières concernées. (iv) Le Vendeur n'achètera pas de matériaux dans tout pays faisant l'objet de sanctions de l'OFAC. Pour accéder à la liste à jour, veuillez consulter le site <https://www.treasury.gov/resource-center/sanctions/Programs/Pages/Programs.aspx>. Le Vendeur communiquera également et imposera à tous les niveaux de sa chaîne d'approvisionnement la nécessité d'appliquer les mêmes normes. (v) Le Vendeur certifie que ses activités et sa chaîne d'approvisionnement sont gérées de manière légale et socialement responsable, y compris, entre autres choses, qu'aucune pratique de traite d'êtres humains, d'esclavage ou de travail forcé ne se déroule dans toute partie de l'entreprise du Vendeur et que le Vendeur n'utilise pas l'esclavage ni le travail forcé sous quelque forme que ce soit, y compris la traite d'êtres humains. (vi) Pendant la durée des présentes Conditions générales de production de verre ou d'un Contrat et, dans tous les cas, pendant 5 ans par la suite, l'Acheteur et Guardian auront le droit, après un préavis raisonnable et pendant les heures normales de bureau, d'auditer et d'examiner les dossiers du Vendeur en relation avec la conformité du Vendeur à ce paragraphe. (viii) Lorsque les Biens et/ou les Services de production procurés par le Vendeur à l'Acheteur sont destinés à un client final membre du gouvernement des États-Unis ou d'un client final financé en totalité ou en partie par le gouvernement des États-Unis (ou par toute administration d'État ou municipale disposant de toutes conditions générales supplémentaires requises), les conditions générales supplémentaires, y compris les

<p>12.2. Conflict Minerals.</p> <p>(a) Seller agrees to timely respond, following a reasonable due diligence inquiry, to any requests made by, or on behalf of, Buyer or Guardian for information on the source and chain of custody of any Conflict Minerals (as defined below) necessary to the functionality or production of the Production Goods supplied by Seller to Buyer. In order to comply with this section 12.2, Seller must either (i) register its organization with iPoint Conflict Minerals Program (IPCMP) at: <a href="http://www.conflict-minerals.com">http://www.conflict-minerals.com</a> and submit online all requested information, or (ii) complete the Electronic Industry Citizenship Coalition® and Global e-Sustainability Initiative (EICC-GeSI) template at: <a href="http://www.conflictreesmelter.org">www.conflictreesmelter.org</a> and submit all requested information to the requesting party. If Seller is a smelter, Seller also agrees to comply with the Conflict-Free Smelter Program protocols developed by EICC-GeSI. As used above, the term “Conflict Minerals” means columbite-tantalite, cassiterite, wolframite and gold ores – which are refined into tantalum, tin, tungsten and gold, respectively, or other minerals or compounds that may be designated in the future by the U.S. Secretary of State.</p> <p>(b) Seller understands and acknowledges that any information provided pursuant to this Section 12.2 may be provided by Buyer to its customers and may be used by Buyer’s customers to comply with their reporting obligations under the Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act (the “Act”), including filing a Form SD and Conflict Minerals Report with the U.S. Securities and Exchange Commission, and Seller will (i) ensure that the information provided in this regard is current, accurate and complete, to the best of its knowledge and belief, as of the date of submission, (ii) update such information in a timely manner if the status of any Product supplied by Seller to Buyer changes during Seller’s performance of the Contract, and (iii) retain all necessary documentation to support the information provided in response to Buyer’s request.</p> <p>(c) Seller agrees to include substantially the same requirements set forth in 12.2 (a) – (c) above in each contract</p>	<p>réglementations FAR (Federal Acquisition Regulations, Réglementations fédérales sur les acquisitions), DFAR (Defense Federal Acquisition Regulations, ou Réglementations d’acquisition pour la défense fédérale), C-TPAT (Customs-Trade Partnership Against Terrorism, ou Partenariat des douanes-du commerce contre le terrorisme), ainsi que les exigences d’OEA (Opérateur économique agréé) de l’UE, s’appliquent au Contrat. Le Vendeur reconnaît et accepte de se conformer aux dites conditions générales si elles sont applicables et déclare ne pas avoir été déclaré inéligible pour contracter avec le gouvernement des États-Unis ou un utilisateur final financé en totalité ou en partie par le gouvernement des États-Unis ou par toute administration d’État ou municipale.</p> <p>12.2. Minerais provenant de zones de conflit.</p> <p>(a) Le Vendeur accepte de répondre rapidement, après une enquête raisonnable de devoir de diligence, à toute demande faite par ou pour le compte de l’Acheteur ou de Guardian concernant des informations sur la provenance et le parcours de tout minerai provenant d’une zone de conflit (tel que défini ci-dessous) nécessaire au fonctionnement ou à la production des Biens de production fournis par le Vendeur à l’Acheteur. Pour se conformer à la présente section 12.2, le Vendeur doit soit (i) enregistrer son entreprise auprès du programme iPoint Conflict Minerals Program (IPCMP) à l’adresse : <a href="http://www.conflict-minerals.com">http://www.conflict-minerals.com</a> et soumettre en ligne toutes les informations demandées, soit (ii) remplir le formulaire Electronic Industry Citizenship Coalition® and Global e-Sustainability Initiative (EICC-GeSI) à l’adresse : <a href="http://www.conflictreesmelter.org">www.conflictreesmelter.org</a> et soumettre toutes les informations demandées à la partie qui les a demandées. Si le Vendeur est un fondeur, le Vendeur accepte également de se conformer aux protocoles du Programme des Fondateurs sans conflit développé par l’EICC-GeSI. Tel qu’utilisé ci-dessus, le terme « Minerais provenant de zones de conflit » désigne les minerais de columbo-tantalite, d’étain, de tungstène et d’or, respectivement, ou d’autres minerais ou composés pouvant être désignés à l’avenir par le Secrétariat d’État des États-Unis.</p> <p>(b) Le Vendeur comprend et reconnaît que toute information fournie conformément à la présente Section 12.2 peut être communiquée à l’Acheteur à ses clients et peut être utilisée par les clients de l’Acheteur pour se conformer à leurs obligations de rapport en vertu de la loi Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act (la « Loi »), y compris pour remplir un Formulaire SD et un Rapport de minerais provenant de zones de conflit auprès de la Securities and Exchange Commission américaine, et le Vendeur (i) s’assurera que les informations fournies à cet égard sont à jour, exactes et complètes à sa connaissance à la date de la soumission, (ii) mettra à jour ces informations dans un délai rapide si le statut de tout Produit fourni par le Vendeur à l’Acheteur dans le cadre de la réalisation du Contrat par le Vendeur, et (iii) conservera tous les documents nécessaires à l’appui des informations communiquées en réponse à la demande de l’Acheteur.</p> <p>(c) Le Vendeur accepte d’inclure substantiellement les mêmes exigences exposées dans la section 12.2 (a) – (c) ci-</p>
--	---

with any of its sub-suppliers that provide any material or sub-component incorporated into Production Goods supplied to Buyer.

12.3. Compliance with Environmental Laws and Regulations. Seller is required to comply with applicable local, regional, national and international regulations, regarding Production Goods sold to Buyer regardless of whether the substances composing the Production Goods are supplied to be used on their own, in preparations (also called mixtures), in articles or in their packaging, which may include, but is not limited to the European REACH regulations 1907/2006, the European Regulation (CE) 1272/2008 on the classification labeling and packaging of substances and mixtures (CLP Regulation).

### 13. Term, Default, and Remedies.

13.1. Term. These Glass Production Terms are effective on the Effective Date and, unless earlier terminated as specifically set forth in these Glass Production Terms, will continue in effect until terminated by a Party upon at least 30 days' prior written notice to the other Party (the "Term"). The foregoing notwithstanding, any termination of these Glass Production Terms or a Contract by Seller will have no effect on any then-ongoing Work unless otherwise instructed by Buyer in writing. Buyer may terminate a Contract, or any Work covered by a Contract, as set forth in these Glass Production Terms.

13.2. Default. TIMELINESS IN GOODS PROCUREMENT AND SERVICE DELIVERY IS ESSENTIAL TO BUYER'S BUSINESS AND TIME IS OF THE ESSENCE UNDER THE CONTRACT. Seller will be in default under the Contract if Seller: (a) fails to deliver the Production Goods or Production Services as required by the Contract; or (b) files for bankruptcy or insolvency, admits in writing Seller's inability to pay its debts as they fall due, makes an assignment for or to the benefit of creditors, or consents to the appointment of a receiver; or (c) has an involuntary bankruptcy petition filed against Seller or a receiver appointed for Seller or Seller's property, and such filing or petition is not vacated within 60 days; or (d) stops or announces Seller's intention to stop conducting business as a going concern or doing work of the same kind as the Work, or Seller abandons the Work; or (e) breaches a provision of the Contract, other than a breach of the type specified in Section 13.2(a), and the breach is not cured within 10 days after Seller receives written notice of the breach, if such breach is capable of being cured. The foregoing notwithstanding, there is no cure period for breaches involving safety, the environment or failure to comply with the requirements of Section 12.

dessus dans chaque contrat avec ses sous-traitants qui fourniraient tout matériau ou sous-composant intégré aux Biens de production fournis à l'Acheteur.

12.3. Conformité aux lois et réglementations relatives à l'environnement. Le Vendeur est tenu de se conformer à l'ensemble des réglementations locales, régionales, nationales et internationales en vigueur concernant les Biens de production vendus à l'Acheteur, que les substances composant les Biens de production soient ou non fournies pour être utilisées seules, dans des préparations (également appelées mélanges), dans des articles ou dans leur emballage, ce qui peut inclure, sans s'y limiter, les réglementations européennes REACH 1907/2006, la Réglementation européenne (CE) 1272/2008 relative à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances chimiques et des mélanges (réglementation CLP).

### 13. Durée, défauts et recours.

13.1. Durée. Les présentes Conditions générales de la production de verre entrent en vigueur à la Date d'effet et, sauf résiliation antérieure comme exposé spécifiquement dans les présentes Conditions générales de la production de verre, resteront en vigueur jusqu'à la résiliation par une Partie après un préavis à l'autre Partie d'au moins 30 jours (la « Durée »). Nonobstant ce qui précède, toute résiliation des présentes Conditions générales de la production de verre ou d'un Contrat par le Vendeur sera sans effets sur tout Travail alors en cours sauf instruction contraire par écrit de l'Acheteur. L'Acheteur peut résilier un Contrat ou tout Travail couvert par un Contrat, comme défini dans les présentes Conditions générales de la production de verre.

13.2. Défauts. LE RESPECT DES DÉLAIS DANS LA FOURNITURE DE BIENS ET DE SERVICES EST ESSENTIEL POUR L'ACTIVITÉ DE L'ACHETEUR ET LE TEMPS EST UNE NOTION PRIMORDIALE EN VERTU DU CONTRAT. Le Vendeur sera en défaut en vertu du Contrat si le Vendeur : (a) ne livre pas les Biens ou les Services de production comme requis par le Contrat ; ou (b) se déclare en faillite ou insolvable, reconnaît par écrit l'incapacité du Vendeur à rembourser ses dettes à échéance, procède à une cession pour ou au bénéfice de créanciers ou accepte la désignation d'un administrateur judiciaire ; ou (c) fait l'objet d'une pétition de faillite involontaire à l'encontre du Vendeur ou d'un administrateur judiciaire désigné pour le Vendeur ou la propriété du Vendeur, et que ledit dépôt ou ladite pétition n'est pas annulé(e) dans un délai de 60 jours ; ou (d) cesse ou annonce l'intention du Vendeur de cesser de conduire ses affaires de manière continue ou de réaliser des travaux du même type que le Travail, ou si le Vendeur abandonne le Travail ; ou (e) enfreint une disposition du Contrat, autrement que par une infraction du type spécifié à la Section 13.2(a), et si l'infraction n'est pas résolue dans les 10 jours suivant l'avis par écrit de l'infraction reçu par le Vendeur, si ladite infraction peut être résolue. Nonobstant ce qui précède, il n'y a pas de période de remède pour les infractions concernant la sécurité, l'environnement ou le non-respect des exigences de la Section 12.

13.3. Consequences of Default. If Seller is in default as provided above, Buyer may, in its sole discretion and in addition to any other remedies to which it may be entitled, do one or both of the following: (a) terminate the Contract or the applicable Work, or any or all of them, and take possession of the Work and materials that may have been purchased for the Work, and pay to Seller the amount (if any) equal to the lesser of (i) the fair value of the Work performed and (ii) the Purchase Price, less all costs incurred on account of the default (including without limitation costs for internal personnel and reasonable overhead) of completing the Work per the Work Schedule – in either case less all sums paid under the Contract, and to recover any sums paid in excess of that amount; and (b) recover damages for breach of contract and default.

13.4. Termination by Guardian for Convenience. Buyer may terminate a Contract or any Work under a Contract for any reason by delivering written notice to Seller at least 5 days before the effective date of termination. After receiving notice, Seller will terminate the applicable Work as follows: (i) terminate all orders and subcontracts chargeable to the Work that may be terminated without cost, (ii) terminate and settle, subject to Buyer's approval, other orders and subcontracts that were entered into solely in connection with the Work where the cost of settlement will be less than costs incurred if the work is completed, (iii) transfer to Buyer, per Buyer's instructions only, all materials, supplies, work in process, facilities, equipment, machinery or tools Seller has acquired in connection with the Work and for which Seller has been paid, and (iv) transfer to Buyer all documentation and information related to the Work in the format requested by Buyer. Upon termination and Seller's compliance with the above requirements, to the extent that Buyer has not already paid for such items, Buyer will reimburse Seller for: (i) the portion of the Work Seller has completed, plus (ii) the cost of the material already delivered to Buyer's site, plus (iii) the cost of bona fide, irrevocable orders that Seller has placed specifically for the Work before termination, which costs will be paid after the materials are delivered to Buyer's site or such other site specified by Buyer. Seller must submit its reimbursement request to Buyer in writing, with a reasonably detailed explanation of amounts requested to be reimbursed, and Buyer's approval of such request, which will not be unreasonably withheld, conditioned, or delayed, is required before Buyer is obligated to reimburse Seller for such costs.

13.5. Termination by Seller. Seller may terminate a Contract if Buyer fails to pay Seller amounts that are due and owing to Seller under such Contract within 30 days after delivery of written notice to Buyer regarding such non-payment, except for amounts that are subject to a good faith dispute. Such termination will have no effect on other Contracts that Buyer may have with Seller or which other Buyers may have with Seller or other Sellers.

13.3. Conséquences d'un défaut. Si le Vendeur est en défaut comme indiqué ci-dessus, l'Acheteur peut, à sa seule discrétion et outre tout autre recours auquel il peut avoir droit, prendre une ou les deux mesures suivantes : (a) résilier le Contrat ou le Travail applicable, ou tout ou partie d'entre eux, et prendre possession du travail et des matériaux qui ont été achetés pour le Travail, et payer au Vendeur le montant (éventuel) égal à la somme la plus faible entre (i) la juste valeur du Travail effectué et (ii) le Prix d'achat, moins tous les coûts encourus en raison du défaut (y compris, sans s'y limiter, les coûts de personnel intérimaire et les frais généraux raisonnables) de réalisation du Travail conformément au Calendrier des travaux - dans tous les cas, moins toutes les sommes payées en vertu du Contrat, et de récupérer toutes les sommes versées en sus de ce montant ; et (b) recouvrer des dommages et intérêts pour rupture de contrat et défaut.

13.4. Résiliation par Guardian pour des raisons pratiques. L'Acheteur peut résilier un Contrat ou tout Travail en vertu d'un Contrat pour toute raison en adressant un avis écrit au Vendeur au moins 5 jours avant la date d'effet de la résiliation. Après avoir reçu cet avis, le vendeur terminera le Travail applicable comme suit : (i) terminera toutes les commandes et sous-contrats imputables au Travail qui peuvent être terminés sans frais, (ii) terminera et règlera, sous réserve de l'approbation de l'Acheteur, les autres commandes et sous-contrats qui ont été conclus exclusivement en relation avec le Travail lorsque le coût du règlement serait inférieur aux frais encourus si le travail est achevé, (iii) transférera à l'Acheteur, selon les instructions de l'Acheteur uniquement, tous les matériaux, fournitures, travaux en cours, installations, équipements, machines ou outils que le Vendeur a acquis en relation avec le Travail et pour lesquels le Vendeur a été payé, et (iv) transférera à l'Acheteur tous les documents et informations liés au Travail dans le format demandé par l'Acheteur. Après la résiliation et la conformité du Vendeur aux exigences ci-dessus, dans la mesure où l'Acheteur n'a pas encore été payé pour lesdits éléments, l'Acheteur remboursera au Vendeur : (i) la partie du Travail achevée par le Vendeur, plus (ii) le coût des matériaux déjà livrés sur le site de l'Acheteur, plus (iii) les coûts des commandes authentiques et irrévocables passées par le Vendeur spécifiquement pour le Travail avant la résiliation, lesquels coûts seront payés après la livraison des matériaux sur le site de l'Acheteur ou sur tout autre site spécifié par l'Acheteur. Le Vendeur doit envoyer sa demande de remboursement à l'Acheteur par écrit, avec une explication raisonnablement détaillée des montants de remboursement demandés, et l'approbation de ladite demande par l'Acheteur, laquelle ne sera pas indument retenue, conditionnée ou retardée, est requise avant que l'Acheteur ne soit tenu de rembourser de tels coûts au Vendeur.

13.5. Résiliation par le Vendeur. Le Vendeur peut résilier un Contrat si l'Acheteur ne verse pas au Vendeur les montants dus et recouvrables par le Vendeur en vertu dudit Contrat dans les 30 jours suivant la remise de l'avis écrit à l'Acheteur concernant ledit non-paiement, excepté en ce qui concerne les montants faisant l'objet d'un litige de bonne foi. Ladite résiliation n'aura aucun effet sur les autres Contrats que l'Acheteur pourrait avoir avec le Vendeur ou que d'autres Acheteurs pourraient avoir avec le Vendeur ou d'autres Vendeurs.

14. Other Matters.

14.1. Confidentiality. For purposes of these Glass Production Terms, (a) "Buyer Information" means all information that Seller or anyone in Seller Group, receives from Buyer or observes or obtains at a Buyer facility, including, but not limited to, information relating to: the Work, facilities, products, equipment, capabilities, intellectual property, financial information, needs, developments and plans of Buyer, its affiliates and their customers; (b) Seller will not, and will cause members of the Seller Group not to, disclose to any third party or to use for any purpose other than performing Work for Buyer and its affiliates, any Buyer Information, without Buyer's written permission (except as may be required by law); (c) Seller will hold all Buyer Information in trust for Buyer's sole use and benefit; and (d) clauses (b) and (c) will not apply to information that is publicly known other than through disclosure by or through any member of the Seller Group. If there is a current confidentiality agreement between the Parties, the provisions of this Section 14.1 will be read in harmony with such agreement.

14.2. Force Majeure. Any delay or failure by a Party to fulfil its obligations under a Contract will not be deemed a breach to the extent that the failure or delay is caused by Force Majeure. "Force Majeure" means acts of God, general unavailability of electric power or other utilities, fire, flood, earthquake, tornado, explosions, riot, war, strikes or lockouts at third parties or government actions issued in an emergency, including those that prevent Buyer from exercising control over its facility, and any similar circumstance beyond the reasonable control of a Party and without such Party's fault or negligence. In no event, however, will Seller's inability to perform as a result of any of the following constitute Force Majeure: (i) Seller's insolvency or financial condition; (ii) change in cost or availability of raw materials or components based on market conditions; (iii) change in cost or availability of a method of transportation; (iv) changes in, or implementation of new, government regulations, taxes or incentives; (v) failure to obtain permits, licenses or other government approvals; (vi) failure to use available substitute services, alternate sources, work-around plans or other means by which the requirements of a buyer of products or services substantively similar to the Production Goods and/or Production Services would be satisfied; or (vii) labor disruptions, strikes, lockouts and slowdowns affecting a Seller's facility. As soon as possible following the occurrence of an event causing the Force Majeure the Party claiming the Force Majeure must provide notice to the other Party of the reasons for the Force Majeure, the anticipated duration of the delay and the time in which the delay will be cured. During a delay or the failure to perform by Seller, Buyer may, at its option (A) purchase Production Goods and Production Services from other sources and reduce its schedules or commitment to Seller by such quantities, without liability; (B) cause Seller to provide the Production Goods or Production Services from other sources in quantities and at

14. Autres domaines.

14.1. Confidentialité. Aux fins des présentes Conditions générales de production de verre, (a) les « Informations de l'Acheteur » désignent toutes les informations que le Vendeur ou toute personne du Groupe du Vendeur reçoit de l'Acheteur ou observe ou obtient dans les installations de l'Acheteur, y compris, sans toutefois s'y limiter, les informations concernant : le Travail, les installations, les produits, les équipements, les capacités, la propriété intellectuelle, les informations financières, les besoins, les développements et les plans de l'Acheteur, de ses filiales et de leurs clients ; (b) le Vendeur ne divulguera pas et incitera les membres du Groupe du Vendeur à ne pas divulguer à tout tiers ou utiliser à quelque fin autre que la réalisation du Travail pour l'Acheteur et ses filiales, toute Information de l'Acheteur, sans l'autorisation écrite de l'Acheteur (excepté dans la mesure pouvant être requise par la loi) ; (c) le Vendeur conservera toutes les Informations de l'Acheteur pour la seule utilisation et le seul bénéfice de l'Acheteur ; et (d) les clauses (b) et (c) ne s'appliqueront pas aux informations publiquement connues autrement que par une divulgation par ou via tout membre du Groupe du Vendeur. S'il existe un contrat de confidentialité en cours entre les Parties, les dispositions de la présente Section 14.1 s'entendront en harmonie avec ledit contrat.

14.2. Force majeure. Tout retard ou défaut d'une Partie à remplir ses obligations en vertu d'un Contrat ne sera pas considéré comme une rupture de contrat dans la mesure où ledit défaut ou retard est causé par un événement de force majeure. « Force majeure » signifie toute catastrophe naturelle, l'indisponibilité générale d'électricité ou autres services publics, les incendies, les inondations, les tremblements de terre, les tornades, les explosions, les émeutes, les guerres, les grèves ou les lockout sur des sites de tiers ou toute action du gouvernement pour faire face à une situation d'urgence, y compris celles qui empêchent l'Acheteur d'exercer un contrôle sur son installation, et toute circonstance similaire échappant au contrôle raisonnable d'une Partie sans faute ou négligence de ladite Partie. En aucun cas toutefois, l'incapacité du Vendeur à réaliser le travail en conséquence d'une des situations suivantes ne saurait constituer un événement de Force majeure : (i) Insolvabilité ou situation financière du Vendeur ; (ii) changement du coût ou de la disponibilité de matières premières ou de composants résultant des conditions du marché ; (iii) changement du coût ou de la disponibilité d'une méthode de transport ; (iv) changements ou mise en œuvre de nouvelles réglementations gouvernementales, impôts ou mesures incitatives ; (v) échec de l'obtention de permis, licences ou autres approbations gouvernementales ; (vi) non-utilisation de services de remplacement disponibles, de sources alternatives, de plans de contournement ou d'autres moyens par lesquels les besoins de produits ou de services d'un acheteur substantiellement similaires aux Biens et/ou aux Services de production pourraient être satisfaits ; ou (vii) perturbations sociales, grèves, lockout ou ralentissements de l'activité affectant l'installation d'un Vendeur. Dès que possible suite à la survenue d'un événement causant la Force majeure, la Partie invoquant la Force majeure doit aviser l'autre Partie des raisons de l'événement de Force majeure, de

times required by Buyer at the price set forth in the Purchase Order or Commercial Agreement; or (C) request Seller to deliver to Buyer at Buyer's expense all finished goods, work-in-process and parts and materials produced or acquired for work under the Purchase Order. Buyer is not obliged to pay costs that Seller may incur because of a Force Majeure occurrence. If the Party claiming Force Majeure cannot provide assurances that the delay will last less than thirty calendar days, or if the non-performance exceeds 30 calendar days, the other Party may terminate the Contract. If Buyer exercises this termination right, then Seller will promptly deliver to Buyer all requested documentation, materials, components and partially completed Work, and Buyer will, within 30 days of Seller's completion of delivery, pay Seller per Section 13.4 of these Glass Production Terms as if Buyer had terminated the Contract for convenience.

14.3. No Assignment. Seller may not assign these Glass Production Terms nor a Contract or any of its rights or obligations under these Glass Production Terms or a Contract, whether by operation of law or otherwise, without the express prior written consent of Buyer. These Glass Production Terms and the Contract will be fully applicable to each Party's legal successors and permitted assigns.

14.4. Entire Agreement; Amendment. A Contract, if entered into by the Parties, is the entire agreement between the Parties regarding its subject matter; it replaces any previously signed agreements and understandings, oral or written, between Buyer and Seller with respect to the Work. The foregoing notwithstanding, any current, unexpired confidentiality agreements, invention agreements, electronic data interchange agreements or other similar general agreements between the Parties remain in effect. The Contract can be amended only by an agreement in writing signed by authorized representatives of both Parties. No Buyer employee has the authority to modify the Contract without the written approval of an authorized official of Buyer.

14.5. Remedies and Rights. Buyer's remedies provided for in the Contract are in all cases cumulative and not exclusive. If there is a breach, Buyer will be entitled to all rights and remedies provided in the Contract and under applicable law. No waiver of any breach of a Contract by either Party will be deemed a waiver of any preceding or succeeding breach or of any other provision of the Contract. No extension of time for performance of any obligation or act

la durée anticipée du retard et du temps nécessaire pour remédier au retard. Pendant un retard ou la non-réalisation par le Vendeur, l'Acheteur pourra, à sa discrétion, (A) acheter des Biens et des Services de production auprès d'autres sources et réduire ses calendriers ou son engagement envers le Vendeur selon les quantités correspondantes, sans responsabilité ; (B) demander au Vendeur de se procurer les Biens ou les Services de production auprès d'autres sources dans les quantités et les délais requis par l'Acheteur et au prix fixé dans le Bon de commande ou le Contrat commercial ; ou (C) demander au Vendeur de livrer à l'Acheteur, aux frais de l'Acheteur, tous les produits finis, les travaux en cours et les pièces et matériaux produits ou acquis pour le travail en vertu du Bon de commande. L'Acheteur n'est pas tenu de payer les coûts pouvant être encourus par le Vendeur en raison d'un événement de Force majeure. Si la Partie invoquant la Force majeure ne peut pas fournir des assurances que le retard durera moins de trente jours calendaires, ou si la non-réalisation dépasse 30 jours calendaires, l'autre Partie pourra résilier le Contrat. Si l'Acheteur exerce ce droit de résiliation, le Vendeur livrera rapidement à l'Acheteur tous les documents, matériaux, composants et Travaux partiellement achevés, et l'Acheteur, dans un délai de 30 jours suite à l'achèvement de la livraison, paiera le Vendeur conformément à la Section 13.4 des présentes Conditions générales de production de verre si l'Acheteur a résilié le Contrat pour raisons pratiques.

14.3. Non-cession. Le Vendeur ne peut pas céder les présentes Conditions générales de production de verre ni un Contrat ou tout droit ou obligation en vertu des présentes Conditions générales de production de verre, que ce soit par opération de la loi ou autrement, sans l'autorisation préalable expresse par écrit de l'Acheteur. Les présentes Conditions générales de production de verre et le Contrat resteront pleinement applicables pour les successeurs légaux et les ayants droit autorisés de chaque Partie.

14.4. Intégralité du Contrat ; Amendement. Un Contrat, s'il est signé par les Parties, constitue l'intégralité du contrat entre les Parties concernant le domaine visé ; il se substitue à tout accord ou entente, verbal ou écrit, signé préalablement entre l'Acheteur et le Vendeur en ce qui concerne le Travail. Nonobstant ce qui précède, tout contrat de confidentialité en cours et non expiré, tout contrat relatif à une invention, à des échanges électroniques de données ou tout autre contrat général de nature similaire entre les Parties restent en vigueur. Le Contrat ne peut être amendé que par un accord écrit signé par les représentants autorisés des deux Parties. Aucun employé de l'Acheteur ne possède l'autorité de modifier le Contrat sans l'approbation écrite d'un représentant officiel de l'Acheteur.

14.5. Recours et droits. Les recours de l'Acheteur prévus dans le Contrat sont dans tous les cas cumulatifs et non exclusifs. En cas de rupture, l'Acheteur pourra exercer tous les droits et recours prévus dans le Contrat et par la législation en vigueur. Aucune renonciation à toute rupture d'un Contrat par l'une ou l'autre des Parties ne sera considérée comme la renonciation à toute infraction précédente ou suivante ou à toute autre disposition du Contrat. Aucune extension de délai de réalisation de toute obligation ou action par l'une ou

by either Party will be deemed an extension of time for the performance of any other obligation or act.

14.6. Counterparts & Electronic Signatures. Any Contract between Buyer and Seller may be executed in separate counterparts, and all such counterparts will constitute one and the same instrument. Electronic and facsimile copies of an original executed signature pages (including, without limitation, copies of electronically transmitted in “.pdf”), whether of these Glass Production Terms or a Contract, will be deemed the same as the original executed signature page. Electronically executed versions of a signature page through the DocuSign, Inc. electronic signing system or any similar service implemented by Buyer will also be deemed the same as an original executed signature page. At the request of either Party at any time, the Parties will promptly confirm all electronic or facsimile copies, and all electronically executed versions of any signature page by manually executing and delivering a duplicate original signature page.

14.7. Contract Interpretation. The Parties desire and intend that all the provisions of these Glass Production Terms and the other documents comprising the Contract be enforceable to the fullest extent permitted by law. If any provisions of these Glass Production Terms or the other documents comprising the Contract or the application of any of the provisions in any of those agreements to any person or circumstances is, to any extent, construed to be illegal, invalid or unenforceable, in whole or in part, then the provision will be construed in a manner to permit its enforceability under the applicable law to the fullest extent permitted by law. In any case, the remaining portion of these Glass Production Terms and the other documents comprising the Contract or the application of any remaining terms to any person or circumstance, other than those which have been held illegal, invalid, or unenforceable, will remain in full force and effect. The headings in these Glass Production Terms are purely for convenience and are not to be used as an aid in interpretation. These Glass Production Terms and any Contract are not to be construed against either Party as the author or drafter.

14.8. Applicable Law and Jurisdiction.

(a) The United Nations Convention on Contracts for the International Sale of Production Goods will not apply to these Glass Production Terms or any Production Goods or Production Services sold under a Contract.

(b) With respect to a Seller that is (i) organized or incorporated in the United States (each a “U.S. Supplier”) or (ii) that is not a U.S. Supplier but with respect to which there is a claim that pertains solely to one or more of Buyer’s facilities that are located in the United States, the Agreement

l’autre des Parties ne sera considérée comme une extension de délai pour la réalisation de toute autre obligation ou action.

14.6. Exemplaires et signatures électroniques. Tout Contrat entre l’Acheteur et le Vendeur pourra être exécuté en plusieurs exemplaires, tous lesdits exemplaires constituant un seul et même instrument. Les copies électroniques et les facsimiles d’un original des pages de signature (y compris, sans s’y limiter, les copies de documents transmis par voie électronique au format «pdf»), qu’il s’agisse des présentes Conditions générales de production de verre ou d’un Contrat, seront considérées comme identiques à la page de signature originale. Les versions électroniques d’une page de signature signées via le système de signature électronique DocuSign, Inc. ou tout service similaire utilisé par l’Acheteur seront également considérées comme identiques à l’original de la page de signature. À la demande d’une ou l’autre des Parties à tout moment, les Parties confirmeront rapidement toutes les copies électroniques ou facsimile, et toutes les versions signées par voie électronique de toute page de signature en signant manuellement et en livrant un double de la page de signature d’origine.

14.7. Interprétation du Contrat. Le souhait et l’intention des Parties est que toutes les dispositions des présentes Conditions générales de production de verre et des autres documents composant le Contrat soient applicables dans toute la mesure autorisée par la loi. Si toute disposition des présentes Conditions de production de verre ou des autres documents composant le Contrat ou si l’application de toute disposition figurant dans l’un ou l’autre de ces Contrats pour toute personne ou toute circonstance est, dans quelque mesure que ce soit, interprétée comme illégale, non valide ou inapplicable, en tout ou en partie, la disposition sera considérée de manière à permettre son applicabilité en vertu de la loi en vigueur dans toute la mesure autorisée par la loi. Dans tous les cas, la partie restante des présentes Conditions générales de production de verre et des autres documents composant le Contrat ou l’application de toute condition restante pour toute personne ou circonstance, autres que celles qui ont été jugées illégales, non valides ou inapplicables, restera pleinement en vigueur. Les en-têtes des présentes Conditions générales de production de verre ont un objectif purement pratique et ne doivent pas être utilisés comme une aide à l’interprétation. Les présentes Conditions générales de production de verre et tout Contrat ne doivent pas être interprétés à l’encontre d’une ou l’autre des Parties en tant qu’auteur ou rédacteur.

14.8. Droit applicable et juridiction.

(a) La Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises ne s’appliquera pas aux présentes Conditions générales de production de verre ou à tout Bien ou Service de production vendu dans le cadre d’un Contrat.

(b) En ce qui concerne un Vendeur qui est (i) organisé ou immatriculé aux États-Unis (chacun, un « Fournisseur américain ») ou (ii) qui n’est pas un Fournisseur américain, mais pour lequel il existe une revendication concernant uniquement une ou plusieurs installations de l’Acheteur

will be governed by, and construed and enforced under the laws of the State of Michigan without reference to any choice of law rules or principles which would otherwise dictate application of another state or country's laws and the Parties select as the exclusive forum for any litigation related to the applicable Contract, and irrevocably consent to the exclusive jurisdiction and venue of, the courts of Oakland County, Michigan or the United States District Court for the Eastern District of Michigan.

(c) For any Seller that is not a U.S. Supplier or that does not meet the criteria in Section 14.8(b)(ii), except as provided in Attachment B to these Glass Production Terms, the Contract and these Glass Production Terms will be governed by, and construed and enforced under the laws of the country where Seller is registered and the Parties select as the exclusive forum for any litigation related to these Glass Production Terms or a Contract, and irrevocably consent to the exclusive jurisdiction and venue of, the courts of the location where Seller is registered.

14.9. Waiver of Jury Trial. To the extent permitted by applicable law, each Party waives, to the fullest extent permitted by applicable law, any rights that it may have to a trial by jury with respect to any litigation directly or indirectly arising out of, under or in connection with the Contract. Each Party (a) certifies that no representative, agent, or attorney of the other Party has represented, expressly or otherwise, such Party would not, during litigation, seek to enforce the foregoing waiver, and (b) acknowledges the other Party has been induced to enter into the Contract by, among other things, the waiver and certification set forth in this Section 14.9.

14.10. Audit Rights. Seller will maintain records as necessary to support amounts charged to Buyer under the Contract for the greater of the time period set forth in Seller's documentation retention policies or seven years. Buyer and its representatives may audit Seller's records of transactions to the extent needed to verify the quantities shipped and that the prices charged match the Purchase Price. Any audit will be conducted at Buyer's expense (but will be reimbursed by Seller if the audit uncovers errors in the amounts charged), at reasonable times, and at Seller's usual place of business.

14.11. Publicity and Use of Name and Marks. Unless Seller obtains Buyer's written consent, it will not, (a) except as may be required by law or regulations, in any manner advertise or publish or release for publication any statement or information mentioning Guardian or Buyer, or the fact that it has furnished or contracted to furnish to Buyer the items required by the Contract or quote the opinion of any employee of Guardian or Buyer or (b) except as contemplated in the Contract to provide the Production Goods or perform the Production Services, use Guardian's name, logo, trademarks or service marks.

situées aux États-Unis, le Contrat sera régi par et interprété et appliqué selon les lois de l'État du Michigan sans référence à tout choix de règle ou de principes de droit qui imposeraient autrement l'application des lois d'un autre pays ou d'un autre état, et les Parties choisissent comme forum exclusif pour tout litige relatif au Contrat applicable, et consentent de manière irrévocable à la juridiction exclusive et au site des tribunaux du Comté d'Oakland, dans le Michigan, ou du Tribunal de district des États-Unis pour le District Est du Michigan.

(c) Pour tout Vendeur qui n'est pas un Fournisseur américain ou qui ne répond pas aux critères de la Section 14.8(b)(ii), excepté selon la mesure prévue dans l'Annexe B des présentes Conditions générales de production de verre, le Contrat et les présentes Conditions générales de production de verre seront régis par et interprétés et appliqués selon les lois du pays dans lequel le Vendeur est immatriculé et les Parties choisissent comme forum exclusif pour tout litige relatif aux présentes Conditions générales de production de verre ou à un Contrat, et consentent irrévocablement à la juridiction exclusive des tribunaux du site où le Vendeur est immatriculé.

14.9. Renonciation à un procès devant un jury. Dans la mesure permise par la législation en vigueur, chacune des Parties renonce, dans toute la mesure permise par la législation en vigueur, à tout droit qu'elle pourrait avoir à un procès devant un jury concernant tout litige résultant, directement ou indirectement de, ou lié au Contrat. Chaque Partie (a) certifie qu'aucun représentant, agent ou avocat de l'autre Partie n'a déclaré, expressément ou autrement, que ladite Partie ne demanderait pas, en cas de litige, l'application de la renonciation susmentionnée et (b) reconnaît que l'autre Partie a été incitée à signer le Contrat par, entre autres, la renonciation et la certification exposées dans la présente Section 14.9.

14.10. Droits d'audit. Le Vendeur maintiendra, le cas échéant, les documents pour justifier les montants facturés à l'Acheteur dans le cadre du Contrat pour la durée la plus longue parmi la durée présentée dans les politiques de rétention de la documentation du Vendeur ou sept ans. L'Acheteur et ses représentants peuvent auditer les documents de transaction du Vendeur dans la mesure nécessaire pour vérifier les quantités expédiées et contrôler que les prix facturés correspondent au Prix d'Achat. Tout audit sera mené aux frais de l'Acheteur (mais sera remboursé par le Vendeur si l'audit expose des erreurs dans les montants facturés), à des moments raisonnables, et sur le lieu de travail habituel du Vendeur.

14.11. Publicité et utilisation de noms et de marques. Sauf si le Vendeur obtient le consentement écrit de l'Acheteur, il ne pourra pas, (a), sauf si cela est requis par la loi ou les réglementations, d'une quelconque manière, annoncer, publier ou divulguer pour publication toute déclaration ou information mentionnant Guardian ou l'Acheteur, ou le fait qu'il a fourni ou a conclu un contrat pour fournir à l'Acheteur les articles requis par le Contrat ou citer l'opinion d'un quelconque employé de Guardian ou de l'Acheteur, ou (b), sauf si cela est prévu dans le Contrat de fourniture de Biens de production ou de réalisation de Services de production, utiliser le nom, le

14.12. Status as an Independent Contractor. In all matters relating to a Contract, Seller will be acting as an independent contractor using its own resources and equipment. Neither Seller nor any of the persons furnishing materials or performing Production Services under a Contract are employees of Buyer for any purpose. All communication to employees and subcontractors used by Seller Group will go through Seller's Representative and no member of Seller Group will be integrated into Buyer's work organization.

14.13. Notice. All notices, requests, demands, waivers, and other communications under a Contract must be in writing. Notices to Seller or any member of Seller Group must be sent to the Seller address listed in the Contract or Purchase Order to the attention of the person signing these Glass Production Terms with a copy to the Seller's address provided electronically during Seller on-boarding. Notices to Guardian or Buyer must be sent to Guardian's address listed on the Purchase Order and to Guardian Industries, 2300 Harmon Road, Auburn Hills, Michigan 48326, to the attention of Buyer's Representative and the General Counsel. All notices will be deemed to be given (a) on the second date after the date mailed, if sent via overnight mail by a nationally recognized courier (return receipt requested) or (b) on the third day after the date mailed, by certified or registered mail, return receipt requested, postage prepaid.

\*\*\*\*\*

[Signatures are on the following page]

By signing below, Seller acknowledges and accepts the Terms and Conditions for Purchase of Glass Raw Materials and Glass Production Goods

SELLER

\_\_\_\_\_  
Seller Entity Legal Name  
By: \_\_\_\_\_  
Print Name: \_\_\_\_\_  
Title: \_\_\_\_\_  
Date: \_\_\_\_\_

Attachment A  
INSURANCE COVERAGE EXHIBIT

1. Insurance Coverage. Seller will provide the following insurance coverage for Seller and any of Seller's employees, agents or subcontractors involved in the Work or in supporting the Work, which will be primary and non-contributory to any coverages purchased by Buyer or any of its affiliates that cover Buyer:

logo, les marques commerciales ou les marques de service de Guardian.

14.12. Statut de sous-traitant indépendant. Pour toutes les questions relatives à un Contrat, le Vendeur agira en tant que sous-traitant indépendant utilisant ses propres ressources et équipements. Ni le Vendeur, ni toute personne fournissant des matériaux ou réalisant des Services de production en vertu d'un Contrat ne sont des employés de l'Acheteur à quelque fin que ce soit. Toutes les communications aux employés et aux sous-traitants utilisés par le Groupe du Vendeur passeront par le Représentant du Vendeur et aucun membre du Groupe du Vendeur ne sera intégré à l'organisation de travail de l'Acheteur.

14.13. Avis. L'ensemble des avis, demandes, exigences, renonciations et autres communications en vertu d'un Contrat doivent être formulés par écrit. Les avis adressés au Vendeur ou à tout membre du Groupe du Vendeur doivent être envoyés à l'adresse du Vendeur figurant dans le Contrat ou le Bon de commande, à l'attention de la personne signataire des présentes Conditions générales de production de verre, avec copie à l'adresse du Vendeur fournie par voie électronique au cours du recrutement du Vendeur. Les avis destinés à Guardian ou à l'acheteur doivent être envoyés à l'adresse de Guardian figurant dans le Bon de commande et à Guardian Industries, 2300 Harmon Road, Auburn Hills, Michigan 48326, à l'attention du Représentant de l'Acheteur et du Conseiller général. Tous les avis seront considérés comme remis (a) le surlendemain de la date d'expédition, en cas d'envoi par courrier rapide par un service de coursier reconnu au niveau national (avec accusé de réception requis) ou (b) le troisième jour suivant la date d'envoi par courrier certifié ou recommandé, avec accusé de réception, sous pli pré-affranchi.

\*\*\*\*\*

[Les signatures figurent à la page suivante]

En signant ci-dessous, le Vendeur reconnaît et accepte les conditions générales relatives à l'achat de matières premières verrières et de produits fabriqués en verre

VENDEUR

\_\_\_\_\_  
Raison sociale de l'entité du Vendeur  
Par : \_\_\_\_\_  
Nom en majuscules : \_\_\_\_\_  
Titre : \_\_\_\_\_  
Date : \_\_\_\_\_

Annexe A  
ANNEXE RELATIVE À L'ASSURANCE

1. Assurance. Le Vendeur fournira l'assurance suivante pour le Vendeur et tous les employés, agents ou sous-traitants du Vendeur participant au Travail ou apportant un soutien au Travail, qui sera la principale assurance et non-contributrice à toute couverture achetée par l'Acheteur ou par toute filiale de l'Acheteur et couvrant l'Acheteur :

<p>A. Workers Compensation</p> <p>i. For Work performed in the United States: to statutory limits in any State in which the Work is to be performed under the Contract;</p> <p>ii. For Work performed in any country other than the United States: to statutory limits as dictated in the applicable law.</p> <p>B. Employer's Liability Insurance, Minimum of \$2,000,000 for bodily injury by accident or disease;</p> <p>C. Commercial General Liability Insurance, with limits of not less than \$2,000,000 for each occurrence/combined single limit property damage, bodily injury and personal injury liability, including the following coverages:</p> <p>i. Premises and operations coverage;</p> <p>ii. Independent contractor's coverage;</p> <p>iii. Contractual liability;</p> <p>iv. Products and completed operations coverage (for 3 years after completion);</p> <p>v. Broad form property damage liability endorsement;</p> <p>vi. Personal injury liability (including contractual); and</p> <p>vii. Sudden and accidental pollution liability.</p> <p>D. Comprehensive Automobile Liability Insurance, with limits of not less than \$2,000,000 for each occurrence/combined single limit property damage and bodily injury including contractual liability coverage and covering either:</p> <p>i. "any auto", or</p> <p>ii. "all owned autos," "hired autos," and/or "non-owned autos," as applicable; in which case Seller represents and warrants to Guardian that no automobiles or other vehicles not so covered will be used in the performance of the Production Services or otherwise in connection with activities under the Contract.</p> <p>E. Professional Liability Insurance, if the Work might be ineligible for coverage under Seller's Commercial General Liability Policy by operation of a "professional services" (or comparable) exclusion or exemption, having coverage sufficiently broad to cover such potentially ineligible services with reasonable minimum limits per occurrence and in the aggregate, which coverage will continue in full force and effect for 3 years following completion, expiration or termination of the Contract.</p> <p>F. Property Insurance, covering Seller's machinery and equipment, contractor's tools, or any other property at the worksite that is not intended to be part of the completed Work.</p>	<p>A. Dédommagement des employés</p> <p>i. En ce qui concerne les travaux réalisés aux États-Unis : jusqu'à la limite statutaire dans tout État dans lequel le Travail doit être réalisé en vertu du Contrat ;</p> <p>ii. En ce qui concerne les travaux réalisés dans tout pays autre que les États-Unis : jusqu'à la limite statutaire prévue par la loi en vigueur.</p> <p>B. Assurance responsabilité de l'employeur, avec un montant minimum de 2 000 000 de dollars en cas de blessure corporelle résultant d'un accident ou d'une maladie ;</p> <p>C. Assurance de responsabilité commerciale générale, avec un plafond minimum de 2 000 000 de dollars pour chaque occurrence/responsabilité limite individuelle combinée pour préjudices à la propriété, blessures corporelles et blessures personnelles, y compris les couvertures suivantes :</p> <p>i. Couverture des sites et des opérations ;</p> <p>ii. Couverture des sous-traitants indépendants ;</p> <p>iii. Responsabilité contractuelle ;</p> <p>iv. Couverture des produits et des opérations réalisées (pendant 3 ans après l'achèvement) ;</p> <p>v. Vaste couverture de responsabilité pour les dommages à la propriété ;</p> <p>vi. Responsabilité des blessures personnelles (y compris contractuelle) ; et</p> <p>vii. Responsabilité en cas de pollution soudaine et accidentelle.</p> <p>D. Assurance de responsabilité automobile complète, avec un plafond minimum de 2 000 000 de dollars pour chaque occurrence/responsabilité à limite individuelle combinée pour préjudices à la propriété et couverture des blessures corporelles, y compris les couvertures suivantes :</p> <p>i. « toute automobile » ou</p> <p>ii. « toute automobile possédée », « automobiles louées » et/ou « automobiles non possédées » selon le cas ; auquel cas, le Vendeur déclare et garantit à Guardian qu'aucune automobile ou aucun autre véhicule non couvert par ladite assurance ne sera utilisé dans la réalisation des Services de production ou autrement en relation avec les activités réalisées dans le cadre du Contrat.</p> <p>E. Assurance Responsabilité professionnelle, si le Travail peut être éligible pour une couverture par la Police de responsabilité commerciale générale par l'opération d'une exclusion ou exemption des « services professionnels » (ou comparable), avec une couverture suffisamment étendue pour couvrir lesdits services potentiellement inéligibles avec des plafonds minimum raisonnables par occurrence et globalement, laquelle couverture restera pleinement en vigueur et en effet pendant 3 ans suite à l'achèvement, à l'expiration ou à la résiliation du Contrat.</p> <p>F. Assurance des locaux, couvrant les machines et équipements du Vendeur, les outils des sous-traitants, etc. ou tout autre bien présent sur le lieu de travail et non destiné à faire partie des Travaux achevés.</p>
--	--

2. Insurance Limits and Information. The limits stated in Sections 1.B, 1.C, 1.D and 1.E above can be provided by a combination of primary and excess liability policies and will be at least \$2,000,000 per occurrence. Seller's insurance will cover claims or suits against Guardian or its affiliates for alleged failure to provide a "safe place to work" and equivalent claims relating to workplace hazards. Seller and its subcontractors will provide Guardian with a copy of such party's Workers Compensation Experience Rating Modification for the 3 years before the beginning of the Work.

3. Additional Insured. All insurance policies required by the Contract, with the exception of Workers' Compensation, Employers' Liability, and/or Professional Liability Coverage, as applicable, must designate "[the applicable Buyer] and its affiliates and subsidiaries" as an additional insured. Seller agrees, and the applicable policies will provide coverage through the additional insured status for liability arising out of Seller's performance under the Contract or activities relating to such performance.

4. Waiver of Subrogation. To the fullest extent permitted by applicable law; (A) Seller, on behalf of its insurers, waives any right of subrogation that such insurers may have against Guardian or Buyer arising out of the Contract; (B) the insurance specified in Section 1.A and Section 1.B will contain a waiver of the right of subrogation against Buyer and Guardian and, if applicable, an assignment of statutory lien; and (C) any physical damage insurance carried by Seller on equipment, tools, temporary structures and supplies owned or used by Seller will provide a waiver of the right of subrogation against Guardian or Buyer.

5. Policies. The obligation to carry insurance in conformance with the requirements of the Contract, including as set forth in this Insurance Coverage Exhibit, does not modify or limit in any way any other liabilities or obligations assumed by Seller under the Contract, and is independent of the indemnity obligations of the Contract. No cancellation, modification or change in any of Seller's insurance policies will affect Seller's obligation to maintain the insurance coverages required by the Contract. Seller will be held accountable for all insurance coverages including those of sub-contractors. If and to the extent that the insurance coverage maintained by Seller is greater or broader in any respect than the description of the corresponding requirement set forth in this Insurance Coverage Exhibit, then such greater or broader coverage is automatically made a part of such description to the extent necessary to bring Seller's obligations under this Insurance Coverage Exhibit in conformity with the actual coverage in such respect. Neither Guardian nor Buyer has any duty to advise Seller if Seller's insurance is not in compliance with the Contract. Buyer's acceptance of any proof of insurance does not constitute

2. Plafonds d'assurance et informations. Les plafonds cités dans les Sections 1.B, 1.C, 1.D et 1.E ci-dessus peuvent être fournis par une combinaison de polices d'assurance de responsabilité civile principales et supplémentaires et représenteront au moins 2 000 000 de dollars par occurrence. L'assurance du Vendeur couvrira les plaintes ou les poursuites contre Guardian ou ses filiales pour des accusations de défaut de fourniture d'un « lieu de travail sûr » et les plaintes équivalentes concernant les risques sur le lieu de travail. Le Vendeur et ses sous-traitants fourniront à Guardian une copie de ladite Modification de classement d'expérience de dédommagement des employés pour les années précédant le début du Travail.

3. Assurés supplémentaires. Toutes les polices d'assurance requises par le Contrat, à l'exception du Dédommagement des employés, de la Responsabilité de l'employeur et/ou de la couverture de responsabilité professionnelle, le cas échéant, doivent désigner « [l'Acheteur concerné] et ses filiales et affiliés » en tant qu'assurés supplémentaires. Le Vendeur accepte, et les polices applicables fourniront, une couverture via le statut d'assuré supplémentaire pour les responsabilités résultant de la performance du Vendeur en vertu du Contrat ou des activités liées à ladite performance.

4. Renonciation à la subrogation. Dans toute la mesure permise par la législation en vigueur : (A) Le Vendeur, pour le compte de ses assureurs, renonce à tout droit de subrogation dont lesdits assureurs peuvent disposer contre Guardian ou l'Acheteur et découlant du Contrat ; (B) L'Assurance spécifiée à la Section 1.A et à la Section 1.B contiendra une renonciation au droit de subrogation à l'encontre de l'Acheteur et de Guardian et, le cas échéant, une cession de la charge statutaire ; et (C) Toute assurance pour dommages physiques souscrite par le Vendeur pour l'équipement, les outils, les structures temporaires et fournitures appartenant à ou utilisés par le Vendeur fournira une renonciation au droit de subrogation à l'encontre de Guardian ou de l'Acheteur.

5. Polices. L'obligation de souscrire une assurance conformément aux exigences du Contrat, y compris telle qu'exposée dans la présente annexe relative aux assurances, ne modifie ni ne limite en aucune façon les autres responsabilités ou obligations assumées par le Vendeur en vertu du Contrat et est indépendante des obligations d'indemnité stipulées dans le Contrat. Aucune annulation, aucune modification et aucun changement de toute police d'assurance du Vendeur n'affectera l'obligation du Vendeur de souscrire les assurances requises par le Contrat. Le Vendeur sera tenu pour responsable de toutes les couvertures d'assurance, y compris celles des sous-traitants. Si et dans la mesure où l'assurance souscrite par le Vendeur est supérieure ou plus étendue de quelque manière que ce soit que la description de l'exigence correspondante dans la présente annexe relative aux assurances, ladite couverture plus importante ou plus étendue sera automatiquement intégrée à ladite description dans la mesure nécessaire pour rendre les obligations du Vendeur en vertu de la présente annexe relative aux assurances conforme à la couverture actuelle concernant le sujet visé. Ni Guardian, ni le Vendeur ne sont

acknowledgement of the adequacy of coverage and/or compliance with the requirements of the Contract, or an amendment to the Contract.

6. Certificates of Insurance. Seller will promptly provide certificates of insurance addressed to Buyer evidencing the coverage required in this Insurance Coverage Exhibit. Buyer has the right, at its option, to (i) provide some or all the required coverage at Seller's expense (either by set off or direct charge), or (ii) suspend access to its facilities for Seller, its employees and subcontractors – without any reduction in Seller's obligations – unless and until the requested certificates have been provided. Seller will provide written notice to us 30 days in advance of any cancellation or non-renewal. Any such change, modification or cancellation does not affect Seller's obligation to maintain the insurance coverages in this Insurance Coverage Exhibit. In addition, furnishing the foregoing certificates of insurance will not relieve Seller from any liability or obligation for which Seller would otherwise be responsible under the Contract.

#### Attachment B

#### EXCEPTIONS TO APPLICABLE LAW AND JURISDICTION

**PRECEDENCE OF TERMS.** This Attachment B will apply if applicable to modify Section 14.8 of the Terms and Conditions for Purchase of Glass Raw Materials and Glass Production Goods and shall take precedence over Section 14.8. All other terms not specifically modified below shall remain in full force and effect.

The following modifications will apply if the Seller is registered in China and will replace Section 14.8 of the Terms and Conditions for the Purchase of Glass Raw Materials and Glass Production Goods in that instance only, as follows:

#### General Terms and Conditions – Applicable Law and Jurisdiction – China

**14.8 Applicable Law and Jurisdiction.** The Contract will be governed by, and construed and enforced in accordance with, the laws of the People's Republic of China in accordance with the provisions of this Section 14.8. The United Nations Convention on Contracts for the International Sale of Goods will not apply to the Contract. Any dispute arising from or in connection with the Contract or these Glass Production Terms which is not resolved within one month through negotiation shall be submitted to China International Economic and Trade Arbitration Commission (CIETAC) for arbitration in Beijing which shall be conducted in accordance with the CIETAC's arbitration rules in effect at the time of applying for arbitration. The arbitration committee will consist of three arbitrators, one appointed by the Buyer, one appointed by the Seller and the third one being the chief arbitration appointed

tendus d'informer le Vendeur si l'assurance du Vendeur n'est pas conforme au Contrat. L'acceptation par l'Acheteur de toute preuve d'assurance ne constitue pas une reconnaissance de l'adéquation de la couverture et/ou de sa conformité au Contrat ou à un amendement du Contrat.

6. Certificats d'assurance. Le Vendeur fournira rapidement des certificats d'assurance adressés à l'Acheteur prouvant la couverture requise dans la présente Annexe relative aux assurances. L'Acheteur a le droit, à sa discrétion, (i) de fournir certaines ou toutes les couvertures requises aux frais du Vendeur (par compensation ou charge directe), ou (ii) de suspendre l'accès du Vendeur, de ses employés et sous-traitants à ses installations, sans aucune réduction des obligations du Vendeur, sauf et jusqu'à ce que les certificats requis aient été produits. Le Vendeur nous adressera un préavis écrit 30 jours à l'avance concernant toute annulation ou tout non-renouvellement. Tout changement, toute modification ou toute annulation de cette nature n'affecte pas l'obligation du Vendeur de préserver les assurances exigées par la présente Annexe relative aux assurances. En outre, la fourniture des certificats susmentionnés ne libérera pas le Vendeur de toute responsabilité ou obligation pour laquelle le Vendeur serait autrement responsable en vertu du Contrat.

#### Annexe B

#### EXCEPTIONS AU DROIT APPLICABLE ET À LA JURISDICTION

**PRIORITÉ DES CONDITIONS.** La présente Annexe B s'appliquera, le cas échéant, pour modifier la Section 14.8 des Conditions générales relatives à l'achat de matières premières verrières et de produits fabriqués en verre et prévaudra sur la Section 14.8. Toutes les autres conditions non expressément modifiées ci-dessous resteront pleinement en vigueur.

Les modifications suivantes s'appliqueront si le Vendeur est immatriculé en Chine et remplaceront la Section 14.8 des conditions générales relatives à l'achat de matières premières verrières et de produits fabriqués en verre dans cette situation uniquement, comme suit :

#### Conditions générales - Droit applicable et juridiction - Chine

**14.8 Droit applicable et juridiction.** Le Contrat sera régi par et interprété et appliqué conformément aux lois de la République Populaire de Chine conformément aux dispositions de la présente Section 14.8. La Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises ne s'appliquera pas au Contrat. Tout litige résultant de ou lié au Contrat ou aux présentes Conditions générales de production de verre qui ne serait pas résolu dans un délai d'un mois par une négociation sera soumis à la Commission chinoise économique internationale d'arbitrage commercial (CIETAC) pour un arbitrage à Pékin, lequel sera organisé conformément aux règles d'arbitrage de la CIETAC en vigueur au moment de la demande d'arbitrage. La commission d'arbitrage se composera de trois arbitres, l'un désigné par l'Acheteur, un autre désigné par le Vendeur, le

by CIETAC. The arbitration shall in conducted in both English and Chinese. The arbitration award is final and binding upon both parties.

troisième étant l'arbitrage principal désigné par la CIETAC. L'arbitrage sera mené à la fois en anglais et en chinois. La décision d'arbitrage sera définitive et contraignante pour les deux parties.